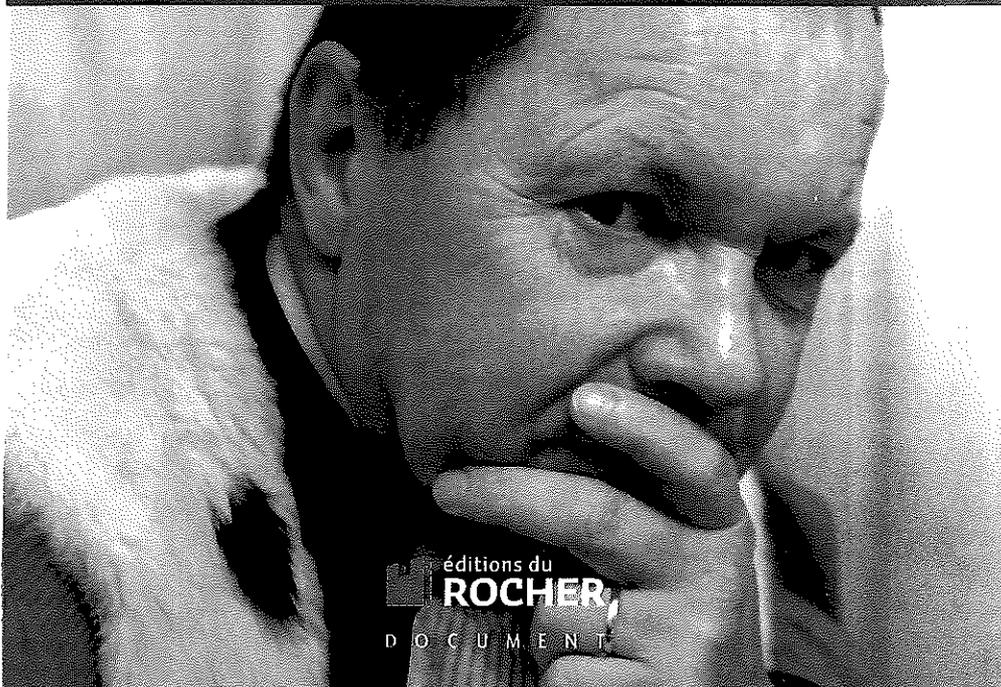


*J'ai pu me tromper sur des circonstances, ou des faits, ou sur des personnes,  
mais je n'ai rien à regretter de l'intention qui m'a fait agir.* (Robert Brasillach à son procès)



PHILIPPE BILGER

20 minutes  
**pour la mort**  
*Robert Brasillach : le procès expédié*



**Association des Amis de Robert  
Brasillach**

Case postale 3763, CH-1211 Genève 3  
brasillach@europae.ch  
www.brasillach.ch

**Conseil de direction :**

Philippe Junod, président, Genève  
Daniel Todeschini, trésorier, Genève  
Peter Tame, vice-président, Belfast  
Conseillers : Anne-Marie Bouyer, Cécile  
Dugas, Anne Brassié, Bruno Bardèche,  
Philippe d'Hugues

**Cotisations :** CHF 50.-/40 Euros. À  
doubler pour un exemplaire numéroté des  
*Cahiers* sur papier Vergé (préciser CN).

**Suisse :** Versement à l'ordre de P. Junod  
(ARB), ccp 17-636362-6 Genève.

**France :** Chèque en Euros à l'ordre des  
ARB.

**Belgique :** ING, versement à l'ordre des  
ARB, Compte 310-1663442-75 ;  
IBAN BE05 3101 6634 4275.

**Autres pays :** Mandat postal international  
en CHF sur le CCP 17-636362-6-Genève

**SOMMAIRE**

- Pages 3-5 : *Biographie de Philippe Bilger, Wikipedia*  
Page 5 : *Il n'est pas nécessaire d'espérer pour plaider, Ph. Bilger*  
Pages 6-8 : *Philippe Bilger passe aux aveux, entretien avec O. Bailly*  
Pages 9-12 : *Brasillach a été injustement condamné, entretien avec C. Robinson*  
Pages 13-14 : *Brasillach insulté, Brasillach méconnu, J. Madiran*  
Pages 15-16 : *Rejuger Brasillach, entretien avec R. Estorc*  
Page 16 : *Brasillach, le procès expédié de Philippe Bilger, 20 Minutes*  
Pages 17-18 : *Philippe Bilger revisite le procès Brasillach, Ph. Cohen*  
Page 18 : *Le Bal des maudits, J-Ch. Buisson*  
Page 19 : *La Mort au poteau, R. Cannavo*  
Pages 20-21 : *Philippe Bilger et le procès de Robert Brasillach, Fattorius*  
Page 21 : *Le Procès Brasillach revisité, D. Venner*  
Pages 22-23 : *Chronique de l'animal littéraire, R. Estorc*  
Page 23 : *Robert Brasillach en appel, E. Roussel*  
Pages 24-25 : *Retour sur le procès Brasillach, E. Delcroix*  
Page 25 : *Noblesse d'un fusillé, M. Baumier*  
Pages 26-27 : *Philippe Bilger sur Brasillach : l'anti-Kaplan, J-P. Pagès-Schweitzer*  
Page 28 : *... ?, L. Miches, Vichy, un régime plutôt coulant selon P. Bilger, Frenchcancan*  
Pages 29-30 : *Vingt minutes pour la mort, Le Choix des bibliothécaires*  
Page 30 : *Le Livre du jour, A l'écoute des livres ; L'exécution de Brasillach, S. Eychenne*  
Page 31 : *Quand la justice couchée se lève, c'est pour mieux ramper, Atlantico*  
Pages 32-33 : *Philippe Bilger en apôtre de la Shoah, R. Faurisson*  
Pages 34-35 : *Bernard-Henri Lévy et Philippe Bilger, B-H. Lévy*  
Page 35 : *Philippe Bilger persona non grata au salon de la LICRA, Le Nouvel Observateur*  
Pages 36 : *J'ai le droit de tout dire !, Philippe Bilger, éd. du Rocher, juin 2007*  
Pages 37-38 : *20 minutes pour la mort : un procès expédié, A. Brassié*  
Pages 39-40 : *Biographie de Jacques Isorni, Wikipedia*  
Page 40 : *Plaidoyer post-mortem pour Brasillach, P. Lombard*

Ce numéro spécial comprend le dossier consacré à l'ouvrage de Philippe BILGER  
« 20 minutes pour la mort. Robert Brasillach : le procès expédié », éditions du Rocher, 2011.  
Faute de place, les derniers articles et références diverses seront publiés dans le prochain  
Bulletin, qui paraîtra en fin d'année. Bonne lecture.  
Fidèlement

A.R.B.

**Philippe Bilger**, né le 31 août 1943 à Metz<sup>1</sup>, est un magistrat français.

### *Famille*

Fils de Joseph Bilger, homme politique autonomiste alsacien, et frère de François et Pierre Bilger, respectivement économiste et homme d'affaires, Philippe Bilger entame sa carrière dans la magistrature en 1970. La condamnation de son père, Joseph Bilger, à dix ans de travaux forcés pour faits de collaboration — « Joseph Bilger avait pris le risque d'un dialogue dangereux avec l'occupant » — reste, pour Philippe Bilger, une injustice qui n'a pas été sans incidence sur le choix de sa carrière de magistrat et sur sa manière d'exercer sa fonction.

### *Carrière judiciaire*

Juge d'instruction à Lille en 1972, substitut à Bobigny en 1976 puis à Paris en 1982, il y poursuit sa carrière comme avocat général hors hiérarchie depuis 1999<sup>12</sup>. Depuis le 1er septembre 2009, il est admis à la retraite et maintenu en activité comme substitut général<sup>3</sup>, et ce jusqu'au 1er septembre 2012<sup>42</sup>. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011, il doit rejoindre le cabinet d'Alverny Demont et Associés<sup>6</sup>.

Il représente l'accusation aux procès de Christian Didier, François Besse, Bob Denard et Émile Louis<sup>7</sup>.

En 2004, il est avocat général au procès de Maxime Brunerie, qui a essayé de tuer Jacques Chirac. Dans son réquisitoire, il décrit alors, en ce qui concernerait l'accusé, un « désir de lustre étincelant effaçant une vie de grisaille » ; le verdict dépasse ses réquisitions<sup>8</sup>. Maxime Brunerie, à sa sortie de prison, lui propose de préfacer son livre ; Philippe Bilger refuse<sup>9</sup>.

En 2006, au procès d'Hélène Castel, il requiert et obtient que l'accusée, quinze ans après les faits et repentante, soit condamnée à une peine dimensionnée de manière à ce qu'elle soit libérée à l'issue du procès<sup>10</sup>.

En 2009, Philippe Bilger représente le ministère public au procès relatif à l'affaire du gang des barbares. Ses réquisitions sont dans l'ensemble suivies par la Cour, notamment en condamnant le principal accusé à la peine maximale et il déclare que « les débats et l'arrêt rendu ont été exemplaires »<sup>11,12</sup>. N'ayant pas demandé cette peine maximale pour certains complices, il est attaqué pour son traitement de cette affaire par Bernard-Henri Lévy et par l'avocat des parties civiles Francis Szpiner.

### *Prises de position*

Il intervient régulièrement sur des sujets politiques ou de justice, dans les médias ou à travers son blog.

Présenté comme de droite, se définissant comme « réactionnaire »<sup>13</sup>, il défend les peines plancher ou, du moins initialement, la suppression du juge d'instruction. S'agissant de cette dernière réforme, il indique qu'à ses yeux, elle devrait être assortie d'une réelle indépendance structurelle du parquet, estimant que cette réforme permettrait de « *sortir d'une justice d'autorité pour entrer dans une justice de contradiction et d'explication* »<sup>14</sup>.

Estimant qu'il a « *pri[s] [s]les désirs pour des réalités* », il finit par revenir sur cet optimisme<sup>15</sup>, comme sur la politique de Nicolas Sarkozy : il joint sa voix aux protestations de la magistrature du début 2011<sup>16</sup>.

Sa défense de la liberté d'expression l'a notamment conduit à s'opposer à la loi Gayssot et à soutenir Eric Zemmour avant son procès pour diffamation raciale et appels à la discrimination et à la haine raciale<sup>17</sup>.

## Vie privée

Il est marié (il rencontre sa femme, journaliste, alors qu'elle est jurée) et vit à Paris<sup>7</sup>.

## Distinctions

Il est Chevalier de la légion d'honneur<sup>1</sup>.

## Œuvres

- *Le Droit de la presse*, Presses universitaires de France, coll. *Que sais-je ?* n° 2469, Paris, 1989, 127 p., ([ISBN 2-13-042496-1](#)), (notice [BNF n° FRBNF35024968j](#)) — Première édition, suivie de trois rééditions en 1990, 1995 et 2003.
- *Plaidoyer pour une presse décriée*, éditions Filipacchi, Levallois-Perret, 2001, 124 p., ([ISBN 978-2-85018-778-0](#)), (notice [BNF n° FRBNF37706592v](#))
- *Un avocat général s'est échappé* (avec la collaboration de Stéphane Durand-Souffland), éditions du Seuil, coll. « L'épreuve des faits », Paris, 2003, 187 p., ([ISBN 978-2-02-058540-8](#)), (notice [BNF n° FRBNF389797415](#))
- *Bruno Gaccio* et Philippe Bilger ; sous la direction de Gilles Verlant, *Le Guignol et le Magistrat*, éditions Flammarion, Paris, 2004, 353 p., ([ISBN 978-2-08-068635-0](#)), (notice [BNF n° FRBNF39245543n](#))
- *Arrêt de mort* (roman), éditions Le Félin-Kiron, coll. « Fiction-Félin », Paris, 2005, 186 p., ([ISBN 978-2-86645-608-5](#)), (notice [BNF n° FRBNF400908356](#))
- *Pour l'honneur de la Justice*, éditions Flammarion, Paris, 2006, 156 p., ([ISBN 978-2-08-210571-2](#)), (notice [BNF n° FRBNF40970199n](#))
- *J'ai le droit de tout dire !*, éditions du Rocher, coll. « Documents », Monaco et Paris, 2007, 341 p., ([ISBN 978-2-268-06261-7](#)), (notice [BNF n° FRBNF410484819](#))
- *États d'âme et de droit*, éditions Le Cherche Midi, coll. « Documents », Paris, 2009, 230 p., ([ISBN 978-2-7491-1416-3](#)), (notice [BNF n° FRBNF414946719](#))
- *Vingt minutes pour la mort – Brasillach : le procès expédié*, éditions du Rocher, 5 janvier 2011<sup>14</sup>

## Lien externe

- [Justice au singulier](#), le blog de Philippe Bilger

## Références

1. <sup>a, b et c</sup> Annuaire de la magistrature, DSJ
2. ↑ [Décret du 20 juillet 1999 \[archive\]](#)
3. ↑ [Arrêté du 27 mars 2009 \[archive\]](#)
4. ↑ conformément aux dispositions de la loi organique n°88-23 du 7 janvier 1988 [Article 1](#) [\[archive\]](#)
5. ↑ Par [arrêté du 10 février 2011 \[archive\]](#), il est admis à cesser ses fonctions à compter du 1er octobre 2011
6. ↑ Selon [Le Nouvel Observateur du 25/03/11 \[archive\]](#)
7. <sup>a et b</sup> Anne-Sophie Lechevallier, « Philippe Bilger, torero dans l'arène », *Paris-Match*, le 21 août 2009 [\[1\]](#) [\[archive\]](#)
8. ↑ Patricia Turancheau, « Brunerie condamné à dix ans de réclusion », *Libération*, le 11 décembre 2004 [\[2\]](#) [\[archive\]](#)
9. ↑ [François Bayrou ne veut pas de Maxime Brunerie \[archive\]](#), 29 juillet 2011
10. ↑ Jacqueline Remy, « Procès exemplaire », *L'Express*, 12 janvier 2006 [\[3\]](#) [\[archive\]](#)

11. ↑ Vanessa Ratignier, « Pas en mon nom », *Libération* du 3 août 2009 [4] [archive]
12. ↑ Editorial du *Monde* du 14 juillet 2009 [5] [archive]
13. ↑ Entretien avec Philippe Bilger sur LePost [6] [archive]
14. <sup>a et b</sup> « Interview de Philippe Bilger, avocat général près la cour d'appel de Paris, par François Sionneau » [archive], 13 octobre 2010, *NouvelObs.com*.
15. ↑ *Le juge d'instruction est-il sauvé ?* [archive]
16. ↑ *Une France qui se paie de maux* [archive]
17. ↑ Enquête & Débat, *Philippe Bilger : "Brasillach a été condamné à mort uniquement pour ce qu'il avait écrit"* [archive], 8 janvier 2010

Version en ligne le 13 septembre 2011

## IL N'EST PAS NECESSAIRE D'ESPERER POUR PLAIDER

« La plaidoirie de maître Isorni pour la défense de Robert Brasillach, un superbe effort vain, trop de littérature, pas assez de politique, trop de complaisance, pas assez de rupture, trop de gentillesse et d'élévation, pas assez de rage et de fureur, trop de respect et d'amitié pour l'accusateur, pas assez de méchanceté. Il aurait fallu plaider autrement, mais aucun avocat n'aurait pu mieux faire, mieux dire. On aurait pu concevoir un autre discours mais dans tous les cas il n'aurait servi à rien. Brasillach n'avait pas vraiment le choix. Il avait accepté d'avoir pour avocat maître Isorni et sur le plan de l'humain et de la fidélité il ne s'était pas trompé. Aurait-il désiré un autre conseil, comme plus tard Salan reconnaissant que la plaidoirie de maître Isorni serait belle mais préférant celle de maître Tixier-Vignancour qui serait efficace, que cela n'aurait eu aucun sens pour Brasillach ! Aucun avocat ne pouvait faire gagner ce dernier, aucun avocat n'aurait pu lui faire éviter la condamnation à mort puisque tout était joué d'avance, tout devait se terminer ainsi - il fallait un avocat seulement parce qu'il y avait un procès ! Jacques Isorni s'est battu, au milieu de cette période et de cette justice extraordinaire, en adoptant pourtant un comportement ordinaire, classique d'avocat. Il a respecté les règles, l'économie du procès quand profondément elles étaient bouleversées. S'il a mis en cause la légitimité de l'accusation, il l'a fait avec infiniment de précaution et il avait à l'évidence ses raisons qui étaient de préserver une infime chance si elle existait. Mais je suis persuadé qu'intelligent et lucide comme il était, il cherchait à se stimuler par cette minuscule espérance – sinon, pourquoi plaider ? – mais que son être n'y adhérait pas. Force est de reconnaître, quand on abordera le scandaleux délibéré d'à peine vingt minutes ayant édicté la mort, que sans les pressions du président Vidal, le tour judiciaire aurait dû être autre, non pas l'acquittalment mais une condamnation sauvegardant la vie de l'accusé. Je suis alors sans doute injuste avec le jeune avocat d'alors qui allait démontrer par la suite à quel point il était courageux, brillant, imprévisible et singulier. Il ne sera jamais un homme de peur et de retenue. S'il l'avait décidé, il n'aurait pas été ce jeune avocat de modération et de politesse. Il s'est plié à ce que la réalité lui enseignait. L'infime chance qui lui restait, il a cru qu'il la saisirait mieux par l'assentiment que par la révolte. Il a perdu, mais il ne pouvait pas gagner.

Quoi qu'on pense de sa plaidoirie, il est évident à mon sens que sa proximité avec l'accusateur Reboul l'a plus gêné qu'aidé. Il a été plus entravé par elle qu'elle ne l'a libéré. En effet, Reboul et Isorni étaient des voisins de palier et le second, dans une plaidoirie où la mort allait être requise par le premier, n'hésitait pourtant pas à le qualifier de « vous êtes véritablement mon ami ».

Philippe Bilger  
*Vingt minutes pour la mort* (pages 106-107)

---

ERRATUM : Cahier 50. Monsieur HEU nous signale que Henri Bérand a reçu, non pas deux Goncourt en 1921 puis 1922, mais un double Goncourt pour deux romans en 1922.

Le 7 avril 2009, Philippe Bilger donnait un entretien au journal *Agoravox*. Nous en avons extrait les passages les plus significatifs, ayant trait à son livre sur Brasillach, mais aussi sur le devoir de mémoire au sujet de son père, un des proscrits de l'Épuration.

Les lecteurs d'*Agoravox* connaissent bien Philippe Bilger. Avocat général à la cour d'appel de Paris, il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages - *Un avocat général s'est échappé* (Le Seuil, 2003), *Pour l'honneur de la justice* (Flammarion, 2006) et *J'ai le droit de tout dire* (Le Rocher, 2007) - et, avec *Justice au singulier*, il tient l'un des blogs les plus consultés, vivifiants et polémiques du moment. (...) Dans ce livre, Philippe Bilger parle pour la première fois son père condamné pour collaborationnisme à la Libération. Cette figure paternelle est ici évoquée avec tendresse. En creux aussi, un peu comme chez Modiano. Ce père est une ombre qui se promène. Philippe Bilger, dans cette recherche du temps pas tout à fait perdu, ne cède pas aux sirènes de la facilité. Ça serait mal connaître l'homme, solitaire et rétif à tout engagement (même s'il soutient les réformes du président). (...) Pour Les RDV de l'Agora, Philippe Bilger répond aux questions d'Olivier Bailly

(...)

**OB : Comme le titre l'indique ce livre est une confession**

PB : Ça paraît très vaniteux, mais renvoyant à mes ouvrages précédents j'avais donné (et je m'étais donné) l'impression d'aller toujours au plus près, au plus vrai. Même dans le domaine judiciaire en tous cas. Et puis je me suis rendu compte que, même là, dans mes livres précédents, parfois j'émettais une vérité très légèrement désagréable, mais qui ne me faisait pas réellement mal. Ici j'ai cherché à être encore plus profond et plus sincère sur le plan judiciaire, en étant dur parfois à mon égard et à l'égard d'autres personnes. Sur le plan personnel, j'ai cherché, à cause de l'histoire que je raconte, pour la première fois, de tenter d'élucider tout ce qui se passait en moi dans les rapports avec mes frères, ma sœur, surtout avec mon père. C'est une histoire qui a été permise d'abord grâce à mon frère Pierre qui l'avait évoquée et puis ensuite par un article sur les fratries paru dans *Le Monde*. Ça a été un grand effort pour moi. Ça n'est jamais facile de parler réellement de soi.

**OB : Il est donc question de votre père jugé et emprisonné pour faits de collaboration. C'est quasiment la première fois que vous l'évoquez.**

PB : En tous les cas jamais publiquement. J'évoque une ou deux anecdotes dans les couloirs du Palais de justice où je sentais que, vaguement, des gens, de manière bienveillante ou non, en parlent. Lorsque je rencontre le procureur général Truche et qu'il me propose de m'occuper du dossier Bousquet, là, ça apparaît, mais ça avait une définition judiciaire. Mon frère François à Strasbourg répondait parfois dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, faisait des droits de réponse sur ce qu'on pouvait dire sur mon père, et puis il y a surtout cet article sur les fratries qui m'a donné envie d'aller au fond. Il fallait maintenant que je parle de ça, que je sorte d'une forme de schizophrénie.

**OB : On comprend le pourquoi du titre : l'âme, qui est de l'ordre de l'intime, et le droit, qui est de l'ordre du public. C'est aussi là qu'on comprend l'intrication entre vie privée et vie publique. A cause de votre vie privée, vous le dites, vous avez refusé de prendre en charge le dossier Bousquet...**

PB : Je suis reçu par le procureur général Truche, l'un des rares magistrats que j'ai admirés dans ma vie. Lorsqu'il me parle de ça c'est un honneur. J'ai envie de dire oui. C'est une affaire grave, douloureuse, passionnante, mais je me suis dit « je vais le mettre dans la mouise ». Un millième de

seconde j'hésite et je le lui dis. Pour peu que j'ai des réquisitions un peu libres, bien sûr, mais particulières, je suis sûr que tôt ou tard j'aurais mis ce formidable magistrat un peu dans les ennuis.

**OB : Plus tard, ironie du sort, vous vous occupez du dossier de Christian Didier, assassin de René Bousquet, et de celui de Maxime Brunerie.**

PB : A l'égard de Christian Didier je ne me fais pas les mêmes reproches qu'à l'égard de Maxime Brunerie. Christian Didier était un être pour lequel en dépit de son côté matamore au quotidien, je ne peux pas me défaire d'une sympathie. Sa famille était adorable et ça a été un grand procès pour moi, très important. Ce mélange de technique dans l'accomplissement du crime et de bon sentiment véritable dans ce qu'il l'inspirait. Brunerie, c'est autre chose. J'ai été amené à m'interroger sur mon propre réquisitoire parce que j'avais gommé, non pas de manière perverse, mais il était un peu absurde de ne pas évoquer à propos de Brunerie aussi l'influence délétère de ses lectures, de son compagnonnage et je dirais de sa vision fasciste, pour aller vite. Dans mon réquisitoire j'avais parlé de l'être humain Brunerie et il manquait quelque chose. C'est pour ça que j'ai voulu réfléchir sur moi aussi après là-dessus.

**OB : Dans votre jeunesse vous lisez donc les mêmes livres que ceux de Brunerie, Brasillach entre autres. Qu'est-ce qui dans le parcours différencie Philippe Bilger de Maxime Brunerie ?**

PB : Brunerie, parce qu'il avait une difficulté d'être, a tenté de trouver refuge, notamment dans ce monde très particulier, politique, intellectuel, d'extrême droite, chez des écrivains sulfureux. En ce qui me concerne ça n'est pas ça. C'est ce que disait très bien Dominique Fernandez à propos de son père, Ramon. C'est sûr que le rapport que j'ai entretenu avec l'image de mon père, le procès qu'il a connu, la condamnation qu'il a eue et la peine de prison qu'il a subie, pendant longtemps cela m'a interdit d'avoir une totale lucidité sur cette période de l'histoire. Mais moi je ne suis pas immergé dedans. Je me contente de me libérer peu à peu d'une perception qui était trop gouvernée par cette histoire intime et familiale. Je suis capable aujourd'hui, je l'espère du moins, à la fois d'avoir un regard libre et lucide sur tout cela et en même temps de conserver une capacité d'estime pour le parcours paternel, même sur le plan historique.

**OB : Cette difficulté d'être à laquelle vous faites allusion à propos de Brunerie, vous l'avez éprouvée vous-même. Votre jeunesse est travaillée par l'idée de suicide, notamment. Vous évoquez votre solitude et votre fragilité. Ce n'est généralement pas l'image que l'on a de l'avocat général.**

PB : Aujourd'hui, l'avocat général a soixante-cinq ans ! Lorsque j'évoque tout ça, c'est sur que d'abord, structurellement, j'ai toujours eu un peu de réticence devant le bonheur classique, quotidien, un peu banal. J'ai toujours préféré une forme de gravité à la joie facile. Le deuxième élément, c'est qu'à l'époque où vous me situez, il y a un petit peu de pose chez moi, voire un peu de frime. Il y a ce goût qu'à la jeunesse parfois pour une forme de romantisme suicidaire mais qui reste purement verbale et théorique.

Et puis, tout simplement, il y a plus profondément le sentiment qu'à un certain moment d'une vie on ne trouve pas sa place, on rêve d'un destin, on est écartelé entre l'idéal d'une existence et ce que l'on sent en soi et alors là ça donne une sorte de mélancolie, de tristesse authentique. Je dirais qu'il y a eu tout cela à l'époque. Je continue à fonder ma vie sur un bonheur total, sur un socle qui reste très largement composé de mes perceptions existentielles de l'époque. Je ne suis pas devenu un être qui tout à coup raffole de la facilité du quotidien. En ce sens-là je suis resté fidèle un petit peu à la vision de cette jeunesse.

**OB : C'est votre livre le plus personnel ?**

PB : Oui, dans la mesure où c'est la première fois que j'ai un chapitre très très intime. Dans les livres antérieurs je parlais de la justice, de la liberté d'expression, j'étais amené à prendre des exemples personnels, à y aller relativement vigoureusement sur tel ou tel comportement, mais je crois que je ne suis jamais allé aussi profond. Je le pense. Je n'ai jamais parlé de moi, de mon environnement, à ce point-là parce que précisément j'ai toujours fait une grande distinction entre l'ouvrage judiciaire entre la promotion de soi qui est complètement inutile si elle ne permet pas au

corps judiciaire de progresser et au fond ça n'a de sens que si une forme de révélation sur soi permet de mieux comprendre d'abord soi-même et ensuite le phénomène de justice, éventuellement. Ce qui était le cas, de mon point de vue.

(...)

**OB : Vous vous en prenez aussi à quelques tartuffes médiatiques comme BHL, mais vous défendez Naulleau et Zemmour...**

PB : Absolument. Je ne me mets pas du tout, de manière immodeste, dans cette catégorie, simplement on est dans un monde d'une telle bienséance intellectuelle et politique, et je dirais même morale, que je ne pourrais pas me permettre, même si je ne suis pas toujours d'accord avec eux, de ne pas apporter un soutien aux rares esprits libres d'aujourd'hui. Il y a une espèce de fraternité d'abord, de la liberté de pensée qui dépasse très largement ensuite l'adhésion au fond de tel ou tel.

**OB : Vous dites également le plus grand bien de Dieudonné**

PB : Je parle de Dieudonné, mais je ne crois que j'évoque l'histoire où il a pété les plombs à la suite d'une ascension de plus en plus claire vers l'intolérable. Mais Dieudonné pendant longtemps a secoué, a bouleversé, a agité un monde intellectuel dans des domaines où il est très difficile parfois de dire ce qu'on pense et il a connu un certain nombre de relaxes.

N'oubliez pas que lorsque je parle de Dieudonné je l'inclus dans une série de personnalités qui sont des agitateurs. J'ai écrit un billet à propos de l'histoire du prix à Faurisson où je considère qu'il n'est plus utile à la liberté d'expression parce qu'il s'est laissé lui-même totalement gouverner par la provocation. Mais dans la liste qui figure dans mon livre, il y a un certain nombre d'individus de tous bords - de Patrick Sébastien à Dominique de Villepin en passant par Badiou -, cette liste est très hétéroclite, dans des genres parfois dérisoires, très superficiels.

Je cherche l'authenticité du ton. J'ai été frappé par Sébastien qui, au moment où il y avait un sarkozysme forcené, avait le courage de dire "non". Et puis peut-être qu'aujourd'hui comme l'anti-sarkozysme, comme dit Manuels Valls, est devenu obsessionnel, peut-être qu'il est dans l'autre sens. Je n'en sais rien. Mais je voulais surtout indiquer que c'était dans cette catégorie intermédiaire, entre le citoyen de base qui n'a pas accès aux médias et le grand intellectuel qui manque, qu'il y avait quelques agitateurs.

**OB : Le grand intellectuel qui manque pour vous c'est Camus.**

PB : Oui. Et s'il n'y avait qu'une conclusion à tirer de ce livre, pour moi en tous cas, c'est la nécessité d'une exigence personnelle et d'une vigilance morale. Ce qui me paraît dramatique dans notre société d'aujourd'hui c'est que la morale n'est plus fondamentalement ce qui inspire le comportement et l'action et qu'on n'a plus en ce sens-là de maître intellectuel et éthique qui vient dire « ça c'est scandaleux ou ça c'est bien », quelle que soit son orientation politique. C'est surtout ça qui me frappe. La politique a tellement investi tous les champs qu'en définitive elle a perverti même ce qui aurait dû demeurer bien au-dessus d'elle.

**OB : Ce qui traverse ce livre c'est tout de même une inquiétude sur la manière dont la justice est rendue et par conséquent comment se porte la démocratie**

PB : Oui. J'aimerais que vous releviez que je ne suis pas un désespéré, ni un pessimiste. La vision qu'on peut avoir de phénomènes judiciaires ou politiques aujourd'hui peut n'être pas rose, je vous l'accorde, mais là où je refuse le pessimisme de chacun c'est que je crois que tout peut changer tout de suite pour peu qu'on se persuade qu'on est les agents fondamentaux et immédiats du changement.

Olivier Bailly  
Agoravox, 07 avril 2009

## BRASILLACH A ETE INJUSTEMENT CONDAMNE

Il fallait oser et il l'a fait. Fort de son expérience d'avocat général, Philippe Bilger publie *20 minutes pour la mort. Robert Brasillach : le procès expédié* aux éditions du Rocher et bouleverse le regard que l'on porte sur le procès du journaliste et de l'écrivain. La nouveauté de cet ouvrage tient à l'originalité du procédé. Philippe Bilger ne revient pas sur la culpabilité de l'homme mais retrace son parcours intellectuel et surtout pointe du doigt la justice expéditive qui a présidé au procès de cet intellectuel qu'il rejuge en sa qualité d'avocat général. Il s'insurge. Comment peut-on condamner un homme en vingt minutes ? Philippe Bilger n'a pas voulu faire un livre d'historien. Ecrire sur Brasillach n'est pas chose aisée et le risque était grand de privilégier les réflexes instinctifs sur l'historicité, mais l'auteur, comme dans ses livres précédents et comme il le fait sur son blog, avance en démineur, ne craignant pas de s'exposer. Comment condamnerait-on Brasillach aujourd'hui ? Il faut acheter son livre et le lire. Ce ne sera pas un effort, mais un plaisir parce que le travail de Philippe Bilger est aussi poignant qu'utile. C'est un livre important.

- *Le premier chapitre de votre livre commence par « Pourquoi ? » Alors justement, pourquoi ce livre sur le procès de Robert Brasillach ?*

J'avais été sollicité par un éditeur qui souhaitait publier un livre sur un procès d'autrefois à comparer avec un procès d'aujourd'hui. Quelques idées furent émises : l'affaire Kravchenko, le procès Salan et d'autres encore. Nous ne nous sommes pas entendus et j'ai retrouvé un éditeur libre, le Rocher, avec lequel j'avais déjà travaillé. J'ai proposé le sujet de Brasillach parce que c'était à la fois celui qui me semblait le plus simple à traiter grâce à la documentation que je possédais mais aussi parce que le dossier Brasillach me renvoyait à des choses intimes, familiales, intellectuelles et politique. Au fond, ce procès ouvrait une multitude de chemins et de problématiques et me permettait d'être au clair avec moi-même, avec une passion de jeunesse, avec une sorte de dilection romantique et délétère pour les réprouvés. Pour moi, les réprouvés peuvent avoir commis le pire. Le réprouvé n'est pas un innocent, c'est une personne qui a un statut de pestiféré et qui peut être un « salaud ». Le ressort fondamental, contrairement à ce qu'on a dit, n'est pas la condamnation de mon père. J'avais lu les critiques de Dominique Fernandez sur son père et Gilles Martin-Chauffier qui avait notamment écrit : « il y a une passion pour les réprouvés de la part des fils de condamnés ». C'est une banalité aujourd'hui pour moi, mais je n'avais jamais percé cela avant. Je ne fais pas de la réparation, je ne fais pas de la consolation, je ne fais pas non plus de l'élucidation familiale, j'établis un constat et je considère que Brasillach a été injustement condamné.

- *Vous écrivez : « Le crime de Brasillach (...) a été clairement un crime passionnel, avec ce que la passion peut avoir de grandiose, de stupide et d'irréaliste. » Ce « collaborationnisme de cœur (...) dépasse et de très loin l'analyse politique et la vision internationale ». Cette attirance passionnelle de Brasillach pour l'Allemagne s'est-elle nourrie chez lui d'une volonté d'affaiblir la France ? »*

C'est une très bonne question à laquelle je répondrai par la négative en me plaçant encore une fois dans la peau de Brasillach. Nous vivons à une époque où il faut peser les mots sur le trébuchet de la prudence et de la précaution. J'ai essayé d'être, en infiniment petit, un biographe à la Stephen Zweig. C'est-à-dire de comprendre ce qui émeut Brasillach, ce qui l'entraîne vers le pire, ce qui explique le hiatus absolu entre le romancier mièvre et le journaliste fasciste. Brasillach est attendri, motivé par un « patriotisme de la défaite ». Il a une vision de la France, un culte de la France représentée par Vichy qui prend d'ailleurs par moments des chemins à la fois dérisoires et étonnants lorsque par exemple il refuse d'être nommé commissaire du cinéma par une décision des nazis. Il voulait que ce soit Vichy qui lui propose spontanément et officiellement le poste. Cette attitude révèle une sorte d'attachement à la France dont il a une vision officielle, formelle, et rien ne serait pire que d'imaginer le crime d'intelligence avec l'ennemi de Brasillach comme celui d'un traître classique. Sa passion pour l'Allemagne nazie se fonde sur la certitude qu'un avenir lumineux et des intérêts communs rapprochent les deux pays. Brasillach avait un attachement viscéral pour la structure superficielle d'une certaine France. Cette « collaboration de cœur » en allusion à Renan rend odieux son crime, c'est-à-dire ses agissements et ses écrits, et en même temps oblige à réfléchir sur le parcours singulier de certaines destinées.

*- S'il fallait comparer la justice d'aujourd'hui avec celle de l'Occupation qui a condamné Brasillach, quelles circonstances atténuantes prendriez-vous en compte ?*

J'admets volontiers que le rapprochement est parfois un peu forcé. Je veux dire par là que même si je peux discuter de certaines pratiques judiciaires d'aujourd'hui, j'évoque les procès de cours d'assises spéciales et certains procès de droit commun médiatiques, il peut y avoir une influence de l'opinion publique, voire du pouvoir politique. Mais il reste que notre justice actuelle n'est pas comparable à celle qui a condamné à mort Brasillach. J'ai simplement voulu faire ce rapprochement pour m'y projeter moi-même. J'ai considéré que la justification d'un être comme moi, qui n'a pas vécu cette période et qui se permet de la juger avec tant d'années de retard, fait qu'il accepte de se mettre lui-même dans la mêlée et se demande sans arrogance ce qu'il aurait fait. J'ajoute que je distingue deux choses fondamentales. Il y avait à l'époque de Brasillach des circonstances spéciales, un état de droit perfectionné et sophistiqué n'était pas concevable, mais il y a toujours un universel à défendre et à sauvegarder. C'est en ce sens-là que je dis que le procès a été expéditif, non pas le procès lui-même, non pas les débats, mais au moins le délibéré et tout ce qui a suivi.

J'insiste sur la destinée de Brasillach qui, avant le procès, ouvre une infinité de chemins et permet à celui qui est passionné par la psychologie humaine, même lorsqu'elle s'applique à des êtres qui ont failli, de s'en donner à cœur joie. Il y a tout dans la destinée de Robert Brasillach : la détestation de la peine de mort, la responsabilité de l'intellectuel dans des temps horribles, le hiatus surprenant entre le romancier tendre et presque mièvre et le journaliste fasciste virulent, et le poids d'une intimité obscure qui peut rendre fascinante la violence nazie.

*- L'avocat général Reboul, naguère aux ordres de Vichy, était-il de bonne foi ?*

Je pense qu'objectivement il était de bonne foi. On ne peut pas forcément suspecter quelqu'un qui a glissé de Vichy à la Libération sur le plan judiciaire d'être de mauvaise foi. Pour un homme comme lui, le fait de faire condamner à mort Robert Brasillach relevait presque d'une opération de salubrité publique. Il a tout de même eu des hésitations, les motivations ne sont pas forcément laides mais il y a l'ambition, la volonté d'être sur le devant d'une scène et de condamner à mort un journaliste et un écrivain fasciste, qui devenait emblématique de la volonté de répression de cette Libération qui succédait à l'étouffement vichyste. Je critiquerais plutôt la méthode qu'il a utilisé mais en même temps je risque de tomber moi-même dans une mauvaise foi parce qu'il n'y a pas mille chemins pour requérir la peine de mort. Il ne pouvait pas mettre de la complexité dans une procédure qui n'était pratiquement composée que des écrits du journaliste fasciste et qui n'avait aucune précision sur la personnalité et pratiquement rien sur l'intention criminelle. L'absence même de témoins au procès était une volonté de Brasillach. La plupart des Français, pour faire oublier leur passivité et parfois leur malfaisance, avaient besoin de se poser comme des résistants historiques ou des résistants intellectuels et judiciaires. Il y avait peut-être dans cette compensation judiciaire la volonté de faire oublier, de la part de Reboul, qu'il avait participé à un processus inverse. Il a avalisé un développement exceptionnel lié à la période mais qui faisait disparaître ce que toute justice doit avoir d'un peu universel sur le plan de l'équité.

*- Vous écrivez que ce que vous avez le plus de mal à supporter dans ce procès c'est « ce vernis, comme s'il s'agissait d'une joute équilibrée (...) alors que sous lui le rapport de force et la partialité étaient éclatants ». Dès le début du procès on en connaissait l'issue. Vous admirez la plaidoirie de Maître Isorni pour la défense de Robert Brasillach, mais vous pensez qu'il « aurait fallu plaider autrement ». C'est-à-dire ?*

Brasillach fait comme s'il avait une chance, c'est ce que je définis à un moment du livre comme « un sanglot judiciaire ». Même ceux qui ne l'aiment pas ont reconnu la dignité de l'accusé. Il n'a pas convaincu mais il a dominé les débats. A mon sens, le président n'était pas compétent et l'avocat général a très peu posé de questions. Brasillach a fait comme s'il avait une chance, comme si l'odeur mortelle de la sanction suprême ne pesait pas sur le procès. En même temps on sait qu'elle est là – et des manipulations lors de ce scandale d'un délibéré de vingt minutes, avec probablement des interventions choquantes du président à l'encontre de jurés choisis en raison de leurs sentiments nationaux, en attestent. Il y avait dans le lot un communiste et un socialiste qui à un moment donné ont été ébranlés et ont été prêts à écarter la peine de mort, mais il a fallu qu'on les persuade et on devine bien quel pouvoir de persuasion pouvait avoir un président à l'époque. Ils n'avaient le choix qu'entre l'acquiescement et la mort. L'acquiescement de Robert Brasillach n'était

pas concevable. On fait comme si la justice est possible et en réalité on sait que la mort est programmée.

Maître Isorni n'avait aucune chance. Je me juge un peu sévère à son égard parce que je l'analyse comme si une autre plaidoirie avait pu l'emporter. Or, on sait bien que non. Un avocat général aujourd'hui dans des affaires similaires, aurait retenu, en tout cas pour ma part, le comportement de l'accusé à l'audience, la destinée familiale et évidemment le fait qu'il n'est pas parti en Suisse. Il aurait pu attendre quelques années et revenir. Avec cette justice aléatoire due à l'éloignement, il aurait pu avoir la même destinée que Laubreaux et Rebatet. Il meurt parce qu'il ne part pas. Je ne suis ni biographe de Brasillach, ni historien, je n'en ai pas la capacité ni la culture, mais je tente de porter des regards sur des séquences fondamentales de sa vie et de sa mort.

Il y avait des circonstances atténuantes qu'on aurait pu faire valoir sans être désavoué. Deux choses me gênent. La relation amicale d'Isorni avec Reboul a fait qu'inconsciemment il est allé dans sa plaidoirie sur le même chemin judiciaire. Au début de sa plaidoirie, comme Reboul, il reconnaît le grand talent de Brasillach comme pour mieux lui infliger la peine de mort. Et je me suis rendu compte rétrospectivement, alors que j'avais trouvé très exagérée l'idée de défense de rupture, qu'elle était peut-être à appliquer en cette circonstance. En prenant conscience de l'impossibilité de convaincre, puisque c'est une justice politique avec ce qu'elle a de pire, il aurait peut-être fallu tenter de détruire la légitimité des organes qui la rendaient. Isorni, même s'il a été très fougueux dans la suite de sa vie judiciaire, n'était pas à l'époque assez iconoclaste pour comprendre cela. Mais aucun avocat ne pouvait faire gagner Brasillach, aucun avocat n'aurait pu lui faire éviter la condamnation à mort, il fallait un avocat seulement parce qu'il y avait un procès !

*- Vous rédigez une charge contre De Gaulle qui « parviendra à concilier ses froides résolutions avec une culture chrétienne », et plus loin : « Au fond, il manquait à cet homme d'Etat qui invoquait sans cesse la grandeur la seule grandeur qui vaille : la grandeur d'âme. » Pourriez-vous développer un peu plus ?*

J'ai été un antigaulliste forcené, probablement à cause de mes tréfonds intimes, j'ai relié Brasillach, le refus du recours en grâce, à mon propre père. Peu à peu j'ai fait un effort sur moi-même, j'ai cherché à avoir sur cette période de l'histoire une approche plus équilibrée, plus intelligente, moins instinctive. J'ai même éprouvé une admiration à l'égard de De Gaulle dans sa façon de dire « non », même si je devine tout ce qu'il y a pu avoir de hasard et d'opportunité dans ce choix décisif pour la France. La manière dont je célèbre parfois De Gaulle sur mon blog est une façon de faire une opposition masquée. Aujourd'hui il y a un culte de De Gaulle qui est une façon de faire de l'anti-sarkozisme sur le plan de la pratique présidentielle. Le refus du retour en grâce de Brasillach et son appétence pour la peine de mort sont discutables. Contrairement à ce que beaucoup croient je n'ai jamais relié la notion de l'Etat avec l'exigence sanguinaire. Même la raison d'Etat dans son acceptation la plus belle n'impose pas de tuer autrui, donc j'ai regretté que De Gaulle sur ce plan-là se soit montré inflexible. Ainsi – pour examiner son rôle bien après Brasillach -, parce qu'il ne voulait pas que la non-exécution du général Jouhaud condamné à mort, après la non-condamnation à mort du général Salan, soit perçue comme une marque de faiblesse, il a fait fusiller Albert Dovecar et Claude Piegts, dont l'un des deux était, selon les historiens de l'OAS, innocent.

Après le livre, j'ai appris de la bouche d'un écrivain de quatre-vingt-cinq ans nommé Henri Brunel, qui a connu la mère de Robert Brasillach, qu'en réalité De Gaulle était prêt à accepter le recours en grâce mais qu'on lui a montré une photographie des écrivains partis en Allemagne. Et sur cette photographie, Brasillach, qui aimait les plaisanteries douteuses, s'était pendant deux minutes revêtu de la veste d'un officier nazi. De Gaulle l'a vu avec cette veste et ignorant que c'était une plaisanterie, il semble que c'est à ce moment précis qu'il est revenu sur sa décision d'accorder le recours en grâce, alors que, paraît-il, Mauriac avait eu des assurances et qu'Isorni était dubitatif mais n'était pas pessimiste. Ça ne me paraît pas absurde de penser que cette photo a fait revenir De Gaulle sur sa décision.

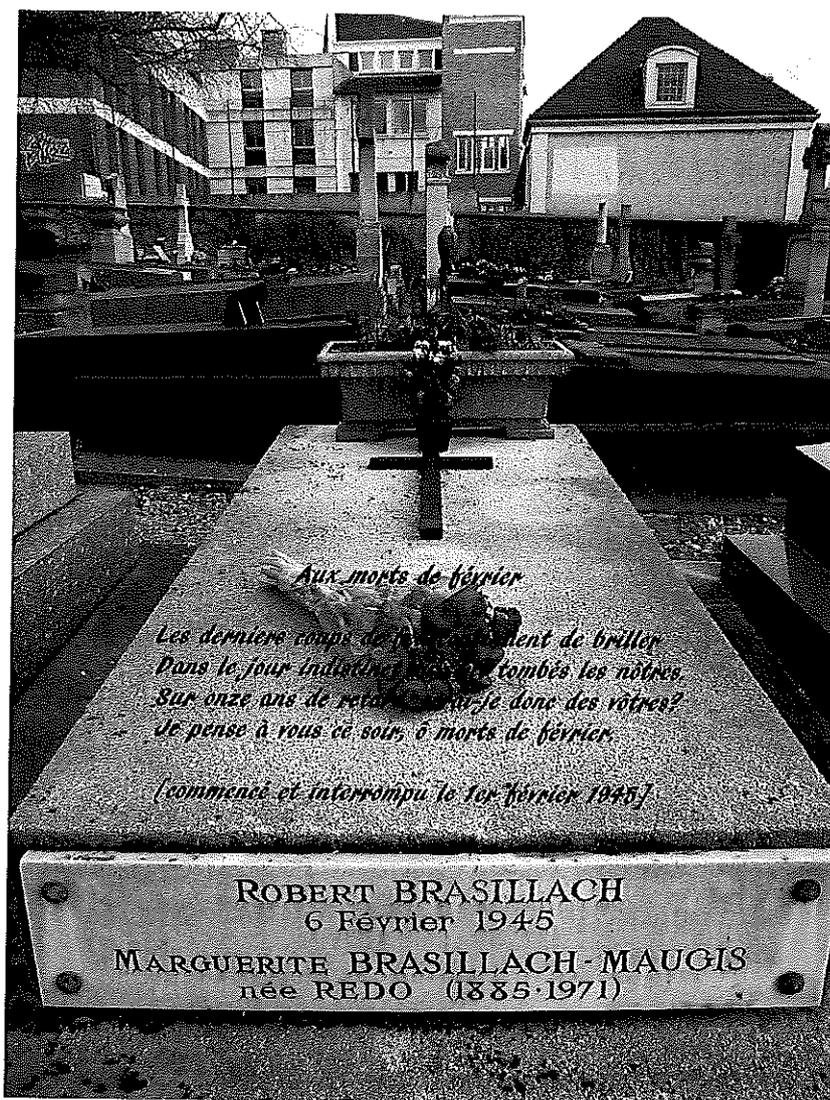
*- « Il est donc patent que Brasillach s'est vu intenter un procès d'opinion ». Vous méprisez cette magistrature aux ordres. Où en est-elle aujourd'hui ?*

On peut s'interroger, on a le droit de faire un procès même seulement fondé sur des écrits très nombreux qui étaient dans le dossier d'instruction, parce que la liberté d'expression doit être passée au crible de la période où elle s'exerce et il était criminel d'écrire ce qu'il a écrit durant cette période, simplement je dénie que ce soit véritablement une intelligence avec l'ennemi ou au

moins je considère que ça aurait dû appeler une autre sanction. On a voulu rajouter à l'ensemble des écrits trois actes qui lui seraient imputés, sur lesquels il s'est expliqué de manière convaincante même si Reboul ne l'a pas accepté.

Je pense qu'il existe encore une magistrature aux ordres dans des affaires emblématiques que le pouvoir choisit, simplement ce n'est jamais une subordination facile. Ce n'est pas très ostensible, le pouvoir politique ne passe pas un coup de fil pour donner un ordre. Les gens sont choisis et ce n'est pas par hasard que ce sont ceux-là qui gouvernent un certain nombre d'affaires judiciorpolitiques. Autrement dit, ces personnes ont intériorisé ce qu'on va leur demander ou bien pensent de manière sincère ce qu'il semble que le pouvoir veut qu'ils fassent. Rien ne se fait dans les affaires emblématiques, pas forcément avec l'accord antérieur préétabli du pouvoir, mais sans l'aval de celui-ci. Ou on accepte parce qu'on va dans le sens du pouvoir dont on devine aisément ce qu'il souhaite ou on n'est pas d'accord et malheureusement on a tort de ne pas l'exprimer. J'espère que j'aurais été capable de le faire. Aujourd'hui c'est une évidence. Mais il y a vingt ou trente ans, quand je croyais possible de combiner dans la magistrature l'ambition classique et la liberté, aurais-je été capable de refuser quelque chose que j'aurais estimé indécent ou indigne, je n'en suis pas sûr !

Propos recueillis par Catherine Robinson,  
Présent, 18 février 2011



## I - Du nouveau

Un dénommé Bilger (Philippe) vient d'enfin découvrir, croit-il, pourquoi De Gaulle a voulu que Brasillach soit fusillé. On lui a montré une photographie sur laquelle « *Brasillach, qui aimait les plaisanteries douteuses, s'était pendant deux minutes revêtu de la veste d'un officier nazi. De Gaulle l'a vu avec cette veste...* »

Ah ! voilà en effet une grande « nouveauté » dans *Présent*.

Brasillach était donc un douteux plaisantin, précurseur de Coluche ; et De Gaulle distinguait, dans un uniforme d'officier allemand, si celui-ci était ou non un « nazi ».

L'histoire de la photographie est connue depuis longtemps . l'uniforme était bien allemand, mais celui qui le portait sur la photo n'était pas Brasillach.

## II - Du pas nouveau

L'événement fait grand bruit dans Paris. Il fallait oser, paraît-il, et Bilger l'a fait. Il « ose », soixante-six ans plus tard, reconnaître que Brasillach « a été injustement condamné ».

On le savait pourtant depuis soixante-six ans.

Depuis soixante-six ans, l'élite intellectuelle de la France l'avait publiquement proclamé.

Car en 1945, l'« élite » et même l'« élite intellectuelle », avait encore un sens et une réalité, avant d'être engloutis par la révolution qui était alors en cours dans le mensonge et dans le sang.

Ils furent soixante-trois à « oser », écrivains, savants, artistes, musiciens, universitaires. Parmi eux, Jean Anouilh, Marcel Aymé, Henri Bordeaux, le duc de Broglie, le prince de Broglie, Albert Camus, Paul Claudel, Jean Cocteau, Claude Farrère, Patrice de la Tour du Pin, Louis Madelin, Gabriel Marcel, François Mauriac, Wladimir d'Ormesson, Jérôme et Jean Tharaud, Paul Valéry...

Injustement condamné, Brasillach ? On l'a toujours su, on l'avait proclamé avant même l'exécution du 6 février 1945.

Cela vaudrait quand même un petit merci à Philippe Bilger, s'il n'avait dit que cela.

## III - La France, laquelle ?

Il n'est ni beau ni vrai d'insinuer que Brasillach avait un « attachement viscéral pour la structure superficielle (*sic* !) d'une certaine France », dans « une version officielle, formelle », c'était la France représentée par Vichy ». Il y a donc plusieurs « France » ? En un sens, oui.

Il y a la France de Brasillach, c'est la France de Jeanne d'Arc, dont il a étudié, traduit, présenté et publié le procès de condamnation, la seule de ses œuvres qu'il n'a point laissé derrière lui après l'avoir publié, l'« avertissement » de l'édition de 1932 est devenu le plus ample « Pour une méditation sur la raison de Jeanne d'Arc » dans l'édition de 1941, car toute sa vie il a été « hanté par Jeanne d'Arc », par son procès, par ses paroles, par sa personne. Il a en outre écrit sur elle deux pièces de théâtre, *Domrémy*, et *Le Procès*. La France de Brasillach, c'est la France de saint Louis et du sire de Joinville, c'est la France de Péguy, celle de pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, patronne de la France au titre de son Assomption : « *Si Notre-Dame le veut, nous reviendrons un de ces étés vers Chartres, par les chemins secs et sonnants, nous qui avons fait les deux pèlerinages de ces années et d'autres amis s'ils le désirent* ». La France de Brasillach, c'est aussi la France de Maurras, « le plus français des Français ». Et c'est, oui, c'est « la France de Vichy », c'est la même, mais défaite et humiliée, repentante et renaissante, à tout jamais fille aînée de l'Eglise, défigurée aujourd'hui et envahie par des prédateurs, des mœurs, des idéologies venues d'ailleurs.

## IV - L'incompétence

« *A mon sens, nous déclare Philippe Bilger, le président [du procès Brasillach] n'était pas compétant* ». Pour juger de la compétence du présent, se fonde-t-il sur la sienne propre ?

Il se reconnaît lui-même « *un être qui n'a pas vécu cette période [il est né en 1943] et qui se permet de la juger avec tant d'année de retard* ».

Mais ce ne sont pas les années qui font la compétence, ce sont l'information et le discernement. Or, Philippe Bilger se montre dépendant d'une information officielle et autoritairement dominante, qui se fonde, encore aujourd'hui, sur la version stalinienne de la Seconde Guerre Mondiale. On le voit par le fait qu'il utilise les mots « Vichy-fasciste-nazi-criminel-indigne-abject » comme s'ils avaient indistinctement le même sens.

Néanmoins, circonstance atténuante, il a oublié « raciste » et « xénophobe ». Il estime que « *la liberté d'expression doit être passée au crible de la période où elle s'exerce* », mais il semble ignorer la réalité de cette « période ».

Voici ce qu'apparemment il lui manque de savoir. La III<sup>e</sup> République finissante avait en 1939 déclaré la guerre à l'Allemagne sans s'y être préparée militairement ni moralement : ce fut donc, en 1940, le plus grand désastre militaire de l'histoire de France, les deux tiers du pays occupés par l'armée allemande et plus d'un million de soldats français prisonniers en Allemagne. Cette situation a été *subie* par la France et non pas *choisie* comme l'a donné à croire jusqu'à maintenant la version stalinienne dominante dans les journaux, dans l'édition et dans l'Éducation nationale. Dans une aussi fausse perspective, on peut alors parler du ou des « crimes » de Brasillach comme d'une évidence indiscutable, sans autre explication que de répéter indéfiniment qu'« *il était criminel d'écrire ce qu'il a écrit* »

## V - Le discernement dans la complexité

Il n'est pas nécessaire, pour en parler, d'avoir soi-même vécu la période qui va de notre plus tragique désastre militaire (1940) à la révolution numériquement la plus sanglants de l'histoire (1945), - sans quoi il n'y aurait plus ni histoire ni historiens. D'ailleurs ceux qui ont vécu ces années-là ont laissé un grand nombre de témoignages divers, différents ou contradictoires. Quant à y discerner ce qui fut erreur et ce qui fut crime, c'est une autre affaire, parce que les idéologies marxisantes qui règnent depuis lors ont bouleversé et presque complètement supprimé la distinction classique entre le bien et le mal remplacée par des « valeurs » abstraites et vagues où l'égalitarisme est le bien suprême et la discrimination le mal absolu. Avec des critères aussi antinaturels on peut – si l'on détient le pouvoir politique, judiciaire ou médiatique – condamner n'importe qui n'importe quand.

Que l'on se reporte à la vingtaine de pages du mémorandum rédigé par Robert Brasillach pour préparer son procès, ce sont les pages 371 à 394 du livre d'Anne Brassié, on y fera une constatation saisissante : les griefs courants contre Brasillach tiennent en une ligne chacun, ils sont tellement diaboliques qu'il faut chaque fois dix, vingt ou quarante lignes pour y répondre.

Pour répondre de manière complète aux propos arbitraires et insultants de Philippe Bilger dans *Présent*, il faudrait un livre. Cela tombe bien, il y en a (au moins deux).

## VI – S'instruire

Beaucoup de jeunes et même de vieux préfèrent tourner la page et ne plus parler de cette malheureuse « période ». Mais ce sont les agresseurs de la France française (c'est-à-dire de la France ni libérale ni socialiste, ni cléricale ni laïque) qui renouvellent en permanence leurs agressions leurs agressions. Il n'est pas possible de n'y répondre absolument jamais. Et puis, il y a aussi, il y a surtout une jeune génération qui cherche, par-delà les tromperies et les démissions, à s'instruire sur la France. Anne Brassié a écrit les 420 pages d'un livre intitulé *Robert Brasillach ou encore un instant de bonheur*, paru en 1987 aux éditions Robert Laffont, réédité en 2006 aux ARB (qui ne sont pas l'Armée Révolutionnaire Bretonne mais l'Association des Amis de Robert Brasillach). Ce livre est toujours disponible chez l'éditeur. Plus modestement, j'ai écrit les 258 pages d'un *Brasillach* paru en 1958 et réédité en 1985 aux Nouvelles Editions Latines. Son chapitre V est celui qui concerne le plus directement notre propos actuel. Ce livre aussi est toujours disponible chez l'éditeur.

## VII – Donc...

J'en viens à ma conclusion désolée. Si l'on en juge d'après les déclarations que nous a adressées Philippe Bilger, je n'aperçois aucune raison d'acheter son livre, je ne ressens aucun désir de le lire, je n'ai aucun espoir d'y trouver un plaisir.

Jean Madiran  
Présent, 22 février 2011

A l'occasion de la parution de son essai *20 minutes pour la mort. Robert Brasillach : le procès expédié*, Philippe Bilger, avocat général à la Cour d'Assise de Paris revient avec *Boojum* sur son ouvrage polémique

**Quels ont été les facteurs qui vous ont conduit à écrire ce livre : la volonté de souligner les imperfections voire les erreurs d'une affaire judiciaire célèbre, ou bien l'intention de sortir le dossier de Brasillach de l'oubli dans lequel son étiquette de collaborateur exécuté l'a jeté et dont il est encore assez controversé de l'en sortir ?**

Philippe Bilger : Aucune des branches de cette alternative, en vérité : le livre est plutôt dû à la part du hasard. J'avais déjà été sollicité par une maison d'édition pour aborder quelques procès notables. Puis ce sont les éditions du Rocher qui m'ont suggéré d'établir des comparaisons entre les procès d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Je considère que le plus intéressant dans mon entreprise, et dans le choix de la figure de Brasillach, réside dans un adieu à ma jeunesse, doublé du portrait psychologique et judiciaire d'un homme, d'un écrivain, qui fut accusé sur la base, entre autres éléments, de son activité de journaliste fasciste. Si j'osais le rapprochement, j'établirais une comparaison avec Stefan Zweig et ses destinées historiques.

**Le quatrième de couverture évoque la condamnation de votre père pour faits de collaboration, jugement qui suscita en vous un sentiment d'injustice, et qui peut-être, lit-on, influença votre choix de carrière. Je suppose que lorsque vous évoquez l'adieu à votre jeunesse, c'est à cela que vous faites allusion. Dans quelle mesure ce livre sert-il également non pas d'exutoire, ni de réquisitoire, mais de développement naturel de ce souvenir ?**

Philippe Bilger : Le souvenir de mon père n'a pas été le ressort fondamental. Il est vrai qu'il existe quelques similitudes, mais le destin du père est un peu surestimé sur le plan littéraire. Ce n'est pas ma jeunesse qui a servi de facteur déclenchant, même si ce souvenir a conduit mon entreprise sur la pointe de l'esprit. Au-delà de cette évocation du père, mon ouvrage est plutôt une réflexion plus générale : j'ai assez régulièrement, et parfois dans le cadre de mon activité elle-même, éprouvé une sorte d'indulgence, de compréhension pour les réprouvés, sans toutefois que cette empathie fût exclusive de leur culpabilité.

**J'en viens à une question sur les artistes de l'Occupation : pensez-vous qu'on ait pu absoudre, ou du moins soustraire à la mort, certains collaborateurs au titre de leur activité littéraire, comme Céline par exemple ? Que penser alors de l'exécution de Brasillach, pourtant rejetée par une pétition d'artistes célèbres qu'on ne saurait soupçonner d'avoir partagé les idées de Brasillach (je pense à Albert Camus) ?**

Philippe Bilger : On ne peut pas vraiment comparer Céline et Brasillach, ni même d'ailleurs mettre tous les artistes sur le même plan : Céline a fui, comme beaucoup d'autres, et sera jugé en des temps plus cléments. Brasillach s'est rendu, il s'est livré afin que l'on libère sa mère incarcérée. S'il est évident que le contenu des écrits de Brasillach était hautement condamnable, certains auteurs comme Rebatet ont commis des faits jugés peut-être moins graves. Les artistes ont été la cible de sanctions disciplinaires à la hauteur de la malfeasance de leurs activités, et en fonction de l'époque où ils furent jugés. Brasillach a payé d'un prix très élevé son comportement.

**Dans le rejet de la pétition demandant la grâce de Brasillach, le rôle de De Gaulle fut déterminant. Quelles conclusions tirez-vous de son attitude ?**

Philippe Bilger : Il n'est pas besoin de chercher une cause, d'autant plus qu'il y a eu des rumeurs plus ou moins infondées sur les soi-disant motivations de De Gaulle, comme par exemple celle qui prétend que De Gaulle aurait confondu Doriot et Brasillach sur une photo où l'on voyait le premier en uniforme de la Milice au service de l'ennemi. Cette justice expéditive est relative à la date du procès. Au sortir immédiat de l'Occupation, on n'accorde pas d'importance aux personnalités des accusés, on ne se perd pas en conjectures sur les éventuelles circonstances atténuantes, on se doit de faire preuve d'une extrême rigueur. La pétition qui donna lieu au refus du recours en grâce est une sorte de complaisance à l'égard d'exigences qui imposaient que l'on ne se satisfît pas d'une trop faible justice. L'attitude de De Gaulle, c'est la logique de la peine de mort. De Gaulle est garant d'une certaine responsabilité des idées en cette période de procès en série : il a traité Brasillach comme un soldat.

**La rapidité du procès et de la délibération, la durée de cette dernière donnant son titre à votre ouvrage, laissent à penser que le procès de Brasillach fut expéditif. N'est-ce pas là le signe d'une justice qui n'a pas vraiment fonctionné, du moins de la manière qu'on attendrait de la**

### part de cette institution ?

Philippe Bilger : En vérité, le procès fut correct à ses débuts. Le problème résidait dans les faits : ceux-ci ne tenaient pas debout, seuls les écrits prêtaient matière à condamnation. Il n'y avait aucun témoin pour la défense, Brasillach s'y étant farouchement opposé. On a toutefois reconnu la dignité de sa défense, et en cela le procès fut ordinaire. Il a duré six heures, et au cours du débat, Brasillach a pu s'expliquer. D'un autre côté, Brasillach était animé de la certitude d'être pris dans une machine qui avait pour but de le conduire à la mort. Celle-ci était inévitable, et le grand scandale du procès, ce sont ces vingt minutes de délibéré qui débouchent sur la condamnation à mort. Qui plus est, les jurés présents étaient animés de sentiments nationaux qui les prédisposaient à ce choix ; mais c'est le Président Vidal qui usa de son influence et qui fit pression, par le truchement d'une persuasion honteuse présentant une alternative truquée : l'acquiescement ou la mort. L'acquiescement était bien entendu impossible.

### Je terminerai en vous demandant si vous pensez que l'on peut parler aujourd'hui librement de personnes telles que Brasillach sans créer aussitôt une polémique ?

Philippe Bilger : Je suis pessimiste. Brasillach agit toujours comme un repoussoir, et il demeurera toujours tel. La pensée, l'opinion, aiment à désigner des boucs émissaires, à ériger certains destins en contre-exemples. Certes, on constate moins d'interdiction de parole au sujet de Céline, par exemple, mais sa position de génie littéraire induit une forme de tolérance. Il y a peut-être une lente montée de l'intérêt que l'on porte à Brasillach, mais ses écrits n'en demeurent pas moins scandaleux, ce qui ne changera sans doute pas le climat intellectuel qui règne autour de sa personne. Cependant, sa mort est elle-même un autre scandale.

Propos recueillis par Romain Estorc  
*Boojum*

## ROBERT BRASILLACH, LE PROCÈS EXPÉDIE DE PHILIPPE BILGER

Présentation de l'éditeur

Il y a 65 ans, le 6 février 1945, Robert Brasillach, journaliste et écrivain de renom, était fusillé pour intelligence avec l'ennemi.

Philippe Bilger ne revient pas sur la culpabilité de l'auteur de "Comme le temps passe". Il retrace le parcours intellectuel de ce personnage sulfureux qui suscite encore aujourd'hui les plus vives polémiques. Comment Brasillach est-il passé de la passion de la littérature à l'antisémitisme le plus virulent ? Philippe Bilger met en lumière les ressorts intimes de l'écrivain collaborateur, les raisons tantôt explicites, tantôt obscures, de ses dérives.

Surtout, et c'est toute la nouveauté de son ouvrage –, il pointe la justice expéditive qui a présidé au procès de cet intellectuel qu'il rejuge en sa qualité d'avocat général. Ambiguïté de la magistrature, lacunes de l'accusation, limites de la défense, dignité de l'accusé à l'audience, responsabilité de l'intellectuel en temps de guerre, peine de mort programmée, grâce refusée : sans réhabiliter Brasillach, Philippe Bilger s'interroge sur un homme saisi par la violence et fasciné par l'horreur nazie. Comment l'aurait-on condamné aujourd'hui ?

Parler de Brasillach, écrire sur lui, le lire, le défendre, introduire de la nuance dans la folie de l'Histoire, le charger mais autrement, refuser qu'on induise de son exécution la preuve implacable de la trahison alléguée, tenter sans arrogance ni provocation d'inventer un chemin qui ne soit ni de haine ni de complaisance : autant de démarches et de regards qui, pour n'être pas approuvés, méritent d'être tentés, éprouvés. Brasillach demeure un mort à manier avec précaution, un écrivain à aimer avec retenue et un journaliste politique à détester sans limite. Fusillé à un âge où l'avenir est immense devant soi.

Une cohorte de jeunes gens s'est trouvé des familiarités avec ce violent, ce doux, avec cette grâce et cette fureur. Avec cet être plein de contradictions.

<http://www.bibliosurf.com/20-minutes-pour-la-mort-Robert>

## PHILIPPE BILGER REVISITE LE PROCES BRASILLACH

Notre ami Philippe Bilger, blogueur associé à *Marianne2.fr* publie un livre très personnel sur le procès Brasillach de janvier 1945 qui vit l'écrivain condamné à mort après une audience plutôt expéditive.

Les débats sur les épurations, l'une sauvage, l'autre légale et la gestion erratique de la mémoire de l'occupation, tour à tour « résistancialiste », comme si les Français avaient tous résisté, et robespierriste, « le stupide mantra médiatique des « heures les plus sombre de notre histoire » s'imposant dans le commentaire médiatique, tout ceci donne un caractère délicat au retour sur la Libération.

Après Dominique Jamet, journaliste, qui a raconté l'histoire de son père (*Un petit Parisien 1941-1945*, Flammarion, 2000), et quelques autres, voilà notre ami Philippe Bilger, blogueur associé de *Marianne2* qui se lance dans cette aventure intellectuelle personnelle : revenir sur l'occupation et la Libération quand celles-ci ont marqué l'existence de sa famille. Avouant avoir été longtemps taraudé par les malheurs de son père, condamné à la Libération pour intelligence avec l'ennemi à dix ans de prison, Bilger a choisi, en quelque sorte, la « tangente » Brasillach pour se « libérer ». Une approche aussi courageuse que périlleuse qu'il résume au début du livre : « *Mon père et son sort, peut-être à cause de l'inévitable subjectivité qu'ils impliquent de ma part, pouvaient me faire craindre en permanence un soupçon de partialité, d'insuffisante lucidité pèse sur moi dans mon appréhension de Brasillach. J'ai hésité longtemps puis j'ai décidé de rompre les amarres qui me rattachaient à un passé me bouchant la vue et m'empêchant d'aller au bout de mes désirs.* »

Ayant eu à subir le même chef d'accusation d'intelligence avec l'ennemi en 1945, Robert Brasillach a été condamné à mort et exécuté après un procès dont l'audience n'a pas dépassé six heures et le délibéré vingt minutes. Cette justice « expéditive » peut, aujourd'hui, choquer les âmes sensibles. Mais, procureur de son état, Bilger s'appuie sur sa légitimité professionnelle pour revisiter le procès Brasillach. Le procès de l'écrivain a-t-il ou non quelque chose à voir avec la façon dont on rend la justice aujourd'hui ? La méthode judiciaire d'alors respectait-elle les principes de fonctionnement de l'institution ? Comment pouvait-elle se montrer équitable, étant pratiquée par des magistrats qui ont dû travailler sous la direction chefs de la résistance dès 1945 après avoir, des années durant, collaboré avec les forces d'occupation ?

La démarche de Bilger le conduit ainsi, au fil des pages, à énumérer tous les arguments qui auraient dû conduire à épargner l'écrivain. Le procureur au quotidien se métamorphose ainsi en un avocat au passé conditionnel. Premier argument de cette plaidoirie imaginaire, l'écrivain ne s'est jamais rendu responsable d'un acte de répression ou d'action concrète contre les résistants. On le juge donc pour ses paroles et ses écrits et non pour ses actes et Bilger souligne la pauvreté d'un réquisitoire qu'il estime fondé sur quelques articles de presse.

Deuxième élément qui jouerait en faveur de l'accusé, il n'a pas attendu l'occupation pour prôner la collaboration. Brasillach croit que l'Allemagne est le salut de la France depuis les années 1930. Cette conviction ne l'empêche pas d'ailleurs, souligne Bilger, de s'élever contre toute violence exercée à l'égard des Juifs français, après avoir, et Bilger le décrit dans le détail, nourri ses écrits d'un antisémitisme obsessionnel.

Le troisième argument, ignoré par ses juges, a été, selon Bilger, l'élégance d'un prévenu qui n'a jamais tremblé devant l'évidence d'un funeste destin que le procès annonçait. Après s'être rendu à la police pour faire libérer sa mère – la police de la Libération ne négligeant pas, à l'époque, de recourir ce qui apparaît, avec nos yeux d'aujourd'hui, comme une sorte de prise d'otage – Brasillach a vécu son procès en surplomb. Il aurait en quelque sorte facilité le travail et contribué à soulager la conscience de ses contempteurs. Vrai en partie seulement : si Brasillach ne s'est pas montré coopératif, il n'a pas récusé le procès comme Barbie l'a fait plus tard par exemple.

Le procès Brasillach se retourne alors en procès de ceux qui ont applaudi cette justice sommaire. Quelques intellectuels de gauche, tels Simone de Beauvoir ou Jean-Paul Sartre qui, à l'opposé d'Albert Camus et de François Mauriac, applaudirent la condamnation au nom de leurs amis morts en résistants. Et surtout le Général de Gaulle qui, après avoir écouté sans broncher la

demande de grâce de Jacques Isorni, l'avocat de Robert Brasillach, confirma, selon Bilger, une exécution qu'exigeait le Parti communiste son allié d'alors. Là encore, l'analyse se discute, comme le reconnaît d'ailleurs l'auteur : c'est justement parce que De Gaulle estimait l'écrivain Brasillach et le considérait comme un membre de l'élite qu'il jugeait son comportement digne de l'exécution.

Au passage, le procureur redonne de la matière, dans cette expertise judiciaire, à son questionnement sur l'institution, familier pour les lecteurs de son blog Justice au singulier. Bien mené, le livre se lit d'une traite. Il provoquera, c'est évident un indiscutable malaise et pas à cause du passé familial de l'auteur. En relisant avec des lunettes juridiques contemporaines, un procès de la Libération, Philippe Bilger frôle l'anachronisme à toutes les pages. La justice en temps de guerre – et il paraissait difficile de passer sans transition de la guerre à la paix après le départ des Allemands – n'obéit évidemment pas à la même logique que celle exercée en temps de paix. La politique y réside de plein pied : il ne s'agit pas de rendre justice aux accusés mais surtout de juger au nom de ceux qui ne peuvent plus porter plainte car ils sont morts sous les coups de l'ennemi. Bien entendu, on peut aujourd'hui se montrer choqué en considérant que Brasillach aurait été fusillé, en quelque sorte, pour « un délit d'opinion ». Mais avec les yeux d'alors, porter la parole de l'occupant, glorifier sa barbarie, afficher son amour d'une Allemagne si peu humaine, tout cela transforme le discours en acte ou du moins autorise à le considérer comme un acte de guerre qui n'inspire guère la compassion. Bien sûr, Brasillach ne serait pas aujourd'hui condamné à mort, d'abord parce que la peine de mort a été abolie. Mais la logique de l'épuration légale - bien moins meurtrière que l'épuration sauvage - n'obéissait-elle pas à des motivations de justice et de réparation après des années de barbarie et d'horreur ?

Philippe Cohen

Marianne 2 (site internet de Marianne), 22 janvier 2011

## "LE BAL DES MAUDITS"

**Longtemps jugés infréquentables pour leurs engagements coupables durant la Seconde Guerre mondiale, Céline, Drieu La Rochelle, Brasillach et Rebatet font leur grand retour en librairie : rééditions, biographies, analyses fouillées de leur oeuvre... La polémique n'a pas fini de faire rage**

Philippe Bilger est un homme de loi célèbre. Ses réquisitoires contre Maxime Brunerie, "le gang des barbares" ou Emile Louis sont dans toutes les mémoires récentes. Sa défense d'Eric Zemmour, aussi. Sa soif de justice a une origine précise : la condamnation de son père à la Libération pour faits de collaboration. Il l'estime aussi injuste que celle qui envoya au peloton d'exécution l'auteur de *Notre avant-guerre* et des *Sept Couleurs*, le 6 février 1945, au terme de... vingt minutes de délibérations. "*Vingt minutes seulement pour déterminer la responsabilité du journaliste Brasillach, de l'intellectuel Brasillach: c'est honteux*", s'insurge Bilger \*. Qui refait le procès, comme certains refont le match, sans occulter le moindre texte infamant de son "client", sans nier la trahison du clerc, mais dans une approche nouvelle : globale, technique, dépassionnée. Tout le reste n'est que littérature ? Justement : si le romantisme ouaté des romans de Brasillach vieillit mal (quoique aucun adolescent ne puisse rester insensible à la chaude sensualité de "*La Nuit de Tolède*", dans *Comme le temps passe*), ses critiques littéraires, ses analyses pointues de romans contemporains, du théâtre français et des poètes grecs demeurent des merveilles. Son *Corneille*, régulièrement réédité par les Editions Fayard, est un chef-d'oeuvre d'intelligence. Et son ultime hommage à André Chénier, en février 1945, le plus poignant des poèmes autobiographiques :

« *Debout sur le lourd tombereau,  
A travers Paris surchauffé,  
Au front la pâleur des cachots,  
Au coeur le dernier chant d'Orphée,  
Tu t'en allais vers l'échafaud,  
O mon frère au col dégrafé (...).* »

\* *20 minutes pour la mort. Robert Brasillach: le procès expédié*, de Philippe Bilger, Editions du Rocher, 162p., 17,90 € »

Jean-Christophe Buisson  
*Le Figaro Magazine*, 14 juin 2011

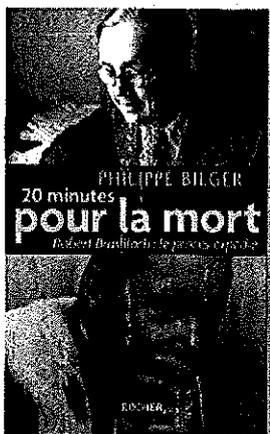
# La mort au poteau

Supplément TÉLÉ OBS  
20/26 janvier 2011  
p. 45

Dans une passionnante réflexion sur la justice de l'après-guerre - et de toujours -, Philippe Bilger revient sur la condamnation à mort de Robert Brasillach.

21H35 - FRANCE 5 MAGAZINE.  
"Café Picouly".

C'est le livre d'un certain désenchantement, le livre de la tristesse d'un homme qui aura voué sa vie à la justice, dont il se fait une haute opinion, face à ce qu'il considère comme un déni de justice : la condamnation à mort, en janvier 1945, de Robert Brasillach, écrivain et journaliste ouvertement, et même rageusement, engagé au côté de l'occupant nazi. Philippe Bilger, l'un des meilleurs magistrats de France, ne conteste pas les faits reprochés, il tente de cerner le parcours intellectuel et les motivations intimes de ce « collabo » notoire qui « demeure un mort à manier avec précaution, un écrivain à aimer avec retenue et un journaliste politique à détester sans limite ni modération ». Sur-tout, il pose la responsabilité de l'intellectuel et souligne ici l'indignité de cette condamnation pour raison d'Etat par des magistrats missionnés qui eux-mêmes, pendant quatre ans, avaient été aux ordres... des autorités de Vichy ! « Y a-t-il eu, très vite, même fugacement, l'intuition d'une anomalie, d'une contradiction au souvenir des pratiques d'hier si proches, encore si familières, et de ce qui sera exigé pour demain ? », s'interroge-t-il. Dans sa plaidoirie, Jacques Isnorni évoquera « ceux qui sonnent les fanfares de la Résistance après avoir été, durant quatre ans, le parquet de la collaboration ». Audience éclair - « un procès à bride abattue, et la mort au poteau » - et absence d'espoir : le prévenu n'est pas un présumé innocent mais un forcément coupable. « La justice ou la mort : là était le choix. » La justice, selon Bilger, eût été une condamnation aux travaux forcés et à l'indignité nationale.



Mais en ces temps de fureur et de larmes « la mort était jetée comme une grenade dans le champ judiciaire ». L'avocat de Brasillach « a perdu mais il ne pouvait pas gagner ». Ce qui choque surtout Philippe Bilger, c'est ce simulacre de délibéré : moins de vingt minutes pour envoyer un homme au poteau ! Lorsque le procès s'ouvre, les jeux sont faits : la mort est au bout du chemin. Ni la pétition de 59 intellectuels - en tête desquels l'admirable Mauriac que tout oppose à Brasillach et qui se battra pour lui jusqu'au bout - ni la plaidoirie de maître Isnorni n'y pourront rien changer. Ce fervent serviteur de la justice qu'est Bilger a des mots très durs pour l'institution et ses deux représentants de l'époque, l'avocat général Reboul et le président Vidal - sans omettre toutefois, avec une honnêteté rare, de se demander quel eût été son propre comportement dans de telles circonstances. Il fustige cette justice expéditive qui semble avoir honte d'elle-même et qui multipliera les condamnations à mort, comme pour se racheter. Il souligne, enfin, le « silence assourdissant de la magistrature d'alors », comme pour faire oublier... Quant au recours en grâce, il se heurtera au refus

prévisible du général de Gaulle pour qui « le talent est un titre de responsabilité », le Général qui « n'hésitera jamais, se revendiquant de la raison d'Etat, à pratiquer la déraison d'Etat en faisant exécuter ». « Au fond, écrit Bilger, il manquait à cet homme d'Etat qui invoquait sans cesse la grandeur la seule grandeur qui vaille : la grandeur d'âme. »

Avec beaucoup d'humanité - cette humanité qui, selon lui, aura singulièrement manqué aux protagonistes de ce drame -, Philippe Bilger revient sur la psychologie complexe de Brasillach, ses dérives, ses délires, son antisémitisme, « qui est moins une politique qu'une hystérie », en-

fin son extrême dignité à l'heure des comptes. Personne n'aurait l'idée de contester l'ignominie des idées et du combat de cet écrivain qui soutint de tout son talent la barbarie nazie, ni celle de ses propos « écrits dans la fureur et la détestation ». Mais à la lecture de ce qui s'apparente à une sorte de plaidoirie posthume, on peut se demander si cette condamnation de celui qui « est mort bien avant d'avoir été fusillé » ne tenait pas davantage du règlement de comptes que de la justice, et d'une certaine lâcheté que de la simple équité.

■ Richard Cannavo

« 20 Minutes pour la mort », Philippe Bilger, Editions du Rocher.



Refaire un procès, c'est comme refaire un match de football: l'exercice peut paraître vain. Il reste pertinent dès lors qu'il se plie aux règles de l'analyse approfondie et s'applique à un cas exemplaire. Ces conditions sont remplies dans le livre "20 minutes pour la mort" de Philippe Bilger, qui retrace, d'une manière à la fois fouillée et très littéraire, les aléas du procès de Robert Brasillach, qui s'est soldé par la peine de mort pour le prévenu, antisémite et ancien rédacteur en chef du journal "Je suis partout" sous l'Occupation.

### **Du portrait de Robert Brasillach...**

L'auteur ouvre sa réflexion par un portrait de Robert Brasillach. L'auteur des "Sept couleurs" est présenté comme un homme à la fois doux et fasciné par une certaine violence, et plus particulièrement envoûté par les grandes chorégraphies militaires dont le nazisme avait le secret. Une fascination pour la force d'autant plus étonnante, relève l'auteur de ce livre, que les romans de Robert Brasillach n'échappent pas à une certaine mièvrerie, parfois, et ont subi l'outrage des ans. Dès lors, Philippe Bilger s'interroge: comment un homme si intelligent a-t-il pu se laisser emporter, et fort loin des limites du raisonnable, par des délires racistes?

... peut-être en se cherchant des excuses? L'auteur analyse l'antisémitisme de Robert Brasillach, et considère que ce dernier le justifie par des arguments intellectuels, raisonnés. Acceptables? Philippe Bilger les balaie d'un geste sec: "Antisémitisme de raison contre antisémitisme de peau, d'instinct? Foutaises. Cette hiérarchie est absurde qui, en théorisant et analysant le Mal, croit le justifier." Ainsi se trouve identifié un élément condamnable.

### **... à son procès**

Condamnable, ai-je dit? On le sait, Robert Brasillach a été fusillé le 6 janvier 1945 pour "intelligence avec l'ennemi". Cette peine exemplaire, forcément exemplaire, était-elle justifiée, méritée, proportionnée? L'auteur s'interroge, analyse les preuves avec un regard critique, épiluche les considérations des acteurs de la justice. Le lecteur est donc invité à suivre une analyse minutieuse du procès, rédigée par un magistrat qui connaît son droit. Philippe Bilger pointe du doigt les faiblesses d'un procès où de nombreuses circonstances ont joué contre le prévenu - pour ne pas dire "le coupable", tant il est vrai que le procès, tel que présenté par Philippe Bilger, semble joué d'avance.

Le juriste met ainsi en avant la connivence entre le procureur et l'avocat, voisins de palier amenés à avoir des contacts réguliers qui auraient pu influencer sur la décision du tribunal. Le juge, quant à lui, semble plus préoccupé par l'idée de frapper un grand coup en faisant condamner un collabo à la peine capitale que par celle de condamner de manière proportionnée. Autour de lui, se trouvent des jurés anciens résistants, peu réceptifs aux arguments d'ordre intellectuel avancés par Jacques Isorni, avocat de Robert Brasillach.

Car que reproche-t-on à Robert Brasillach? Philippe Bilger arrive à démontrer que l'acte d'accusation a tout du procès pour délit d'opinion, en considérant qu'écrire des articles antisémites, certes nauséabonds, dans un journal, n'a pas forcément la même portée que décider très directement de la mise à mort d'une certaine population, par décret ayant force de loi ou en tenant l'arme du crime. L'accusation semble par ailleurs reposer sur un dossier relativement mince, en définitive. Dès lors, le délit d'"intelligence avec l'ennemi" est-il suffisamment réalisé pour mériter la sanction que l'on sait?

Assumant jusqu'au bout ses idées, Robert Brasillach n'a pas produit de témoins; cela obligeait le juge à choisir entre l'acquiescement pur et simple et la condamnation maximale, rien ne venant justifier, au titre de circonstances atténuantes, une réduction de peine pour un crime majeur, et perçu comme tel dans le sillage de la Libération.

### **Peine de mort?**

Philippe Bilger en arrive cependant à la conclusion que la peine de mort était, pour Robert Brasillach, excessive - et hâtive, compte tenu de la rapidité des délibérations (20 minutes pour décider de la mort d'une personne, au terme d'un procès de six heures - soit peu de chose). Cela,

d'autant plus que des personnes plus engagées, Lucien Rebatet par exemple, ou Louis-Ferdinand Céline, n'ont pas eu, en définitive, à payer de leur vie l'expression de leurs idées.

En définitive, l'auteur de "20 minutes pour la mort" considère qu'une peine d'indignité nationale aurait été parfaitement proportionnée au vu du cas exposé. Praticable? Philippe Bilger suggère assez fortement qu'elle n'aurait pas été perçue comme acceptable par certains lésés ou observateurs. Exécuté peu avant ses 36 ans, Robert Brasillach, si peu recommandables qu'aient été ses pensées et ses écrits, aurait-il payé pour d'autres au terme d'un procès dont l'issue était jouée d'avance?

En filigrane, c'est aussi une opposition à la peine de mort que l'auteur laisse transparaître. Et au final, le lecteur de ce livre aura goûté une réflexion pertinente, quoique d'un style parfois légèrement maniéré, sur le fonctionnement de la justice, dans ses forces mais aussi et surtout dans ses faiblesses, dérives et excès. Un sujet périlleux, abordé ici avec finesse et intelligence, loin de tout juridisme rébarbatif.

*Philippe Bilger, 20 minutes pour la mort, Monaco, Editions du Rocher, 2011.*

*Lu dans le cadre de l'opération Masse Critique Babelio - merci à Babelio et aux Editions du Rocher!*

<http://fattorius.over-blog.com/article-philippe-bilger-et-le-proces-de-robert-brasillach-65281158.html>

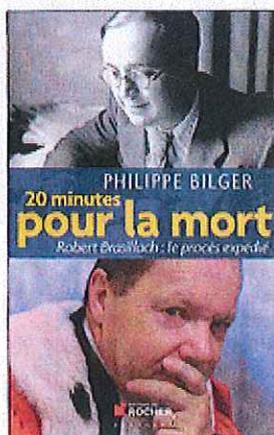
18 janvier 2011

LIVRES | L'actualité

Coup de tête

## Le procès Brasillach revisité

Une interrogation sur la justice et un réquisitoire contre les magistrats de l'Épuration qui avaient été ceux de Vichy.



PAR DOMINIQUE VENNÉR

**Vingt minutes pour la mort  
Robert Brasillach:  
le procès expédié  
Par Philippe Bilger**

Le courage est rare. Il en a fallu beaucoup à l'avocat général Philippe Bilger pour écrire ce livre comme il l'a fait. Un livre qui est une interrogation sur la justice et un réquisitoire à l'encontre des magistrats de l'Épuration. Le prétexte lui est offert par le procès de Robert Brasillach, dont la mort programmée fut exécutée à l'aube du 6 février 1945. M. Bilger rappelle que les magistrats de l'Épuration venaient tous de Vichy: «*Ils n'ont même pas retourné leur veste intellectuelle et judiciaire. Tout naturellement, ils ont glissé d'un rôle à un autre, d'une sévérité à une autre et ont osé donner des leçons à un accusé qui s'était engagé là où eux avaient agi en fonctionnaires. J'ai en horreur tous ces salamalecs, ces courtoisies de façade, cette absurde et feinte chevalerie judiciaire qui laisse croire à des combattants loyaux quand les dés étaient pipés.*» Au passage, l'auteur révèle quelques chiffres ignorés. Sous Vichy, entre 1941 et 1944, les juges des juridictions d'exception ont prononcé dix-neuf condamnations à mort, suivies d'une seule exécution. À la Libération, les

mêmes magistrats siégeant dans les cours de justice ont édicté près de 7000 condamnations à mort, dont 767 suivies d'exécutions. La magistrature a franchi tranquillement la frontière entre la légalité de Vichy et la légitimité du nouveau pouvoir gaulliste, sans trouble apparent, obéissant à ce qui lui était demandé.

Dans ce livre d'une rare probité, Philippe Bilger examine le rôle et le comportement des acteurs du procès de Robert Brasillach, le 19 janvier 1945. Six heures, sans instruction préalable, et vingt minutes de délibéré, pour parvenir à la décision de mort, prévue à l'avance. L'accusé, d'abord, Robert Brasillach, 36 ans. «*Un être plein de contradiction*», écrit M. Bilger, qui fait du critique littéraire, du romancier tendre et léger, du poète et du polémiste violent, un portrait juste et nuancé dans l'ensemble. Surtout, il lui reconnaît l'intelligence et le courage d'avoir compris par avance qu'il serait seul contre tous et que son unique recours, face aux juges et à l'histoire, serait de bien se tenir: «*Le dernier mot de la morale reste*

EXTRAIT...

«*Cette magistrature! C'est d'abord elle qui me scandalise. [Pour elle,] je ne parviens pas à exprimer autre chose que de l'aversion...*»

*l'allure.*» Et d'allure, à aucun instant, Brasillach n'en a manqué.

M. Bilger est beaucoup plus réservé sur son avocat, Me Isorni, dont l'intégrité n'est pas en cause. Mais, dit-il, cet avocat n'avait pas mesuré la réalité implacable de ce type de procès jugé d'avance, hors de toute justice. Au passage, et par contraste, il rend hommage à la «*défense de rupture*» adoptée par Me Vergès dès la guerre d'Algérie. Un type de défense qui récuse la légitimité des juges et soutient le bon droit d'un accusé que l'on sait condamné. Mais, on l'a dit, l'avocat général Bilger se montre surtout indigné en connaissance de cause par les magistrats de ce procès inique. L'ayant lu, il serait difficile de ne pas partager son indignation.

Fascinant destin de Robert Brasillach : soixante-cinq ans après sa mort, le poète n'est pas oublié. Les adversaires qui n'ont rien de fraternels comme il le rêvait continuent de sévir. Ses amis continuent de l'admirer. Les idéologies ne seraient-elles pas complètement refroidies ? Ou refroidies, laisseraient-elles la place à d'autres approches ?

L'avocat général, Philippe Bilger, consacre un livre à son procès expédié en effet. Mais il ne se pose pas la même question que nous. Si l'on en parle aujourd'hui c'est que le poète demeure infiniment plus grand que le combattant politique.

Tous les deux ou trois ans sort un livre sur Robert Brasillach. Les premiers d'entre eux, ceux de Jean Madiran et Pol Vandromme, rendaient un très bel hommage à l'écrivain et au poète. Puis en 87 sort une assez grosse biographie écrite par l'auteur de ces lignes. Scandale dans le paf, paysage audiovisuel français, scandale à Apostrophes, l'émission phare de Bernard Pivot: elle ne crache pas sur la tombe de Brasillach. Mauvaise éducation sans doute. Ecrire une biographie ne consiste pas à décerner de bons ou de mauvais points. Elle raconte la vie de ce jeune normalien brillantissime, fils d'officier tombé au combat au Maroc, engagé comme officier dans la guerre de 40. Fait prisonnier, il revient à Paris, reprend sa place de rédacteur en chef de Je Suis Partout, poste confié par Pierre Gaxotte, fondateur en 1930, de l'hebdomadaire. Resté proche du journal jusqu'en 1939, ce dernier sera élu à l'Académie Française après la guerre. Les uns sont blancs les autres noirs ! Brasillach poursuit une oeuvre littéraire qui tient en 12 volumes, excusez du peu pour un homme mort à 35 ans, des romans, des pièces de théâtre, des critiques littéraires, des critiques cinématographiques, des poèmes etc etc ...

Je suis partout était un hebdomadaire d'informations internationales dénonçant la corruption de certains républicains et l'immigration. Il s'oppose aussi radicalement au bolchevisme dont les goulags étaient connus comme la grande famine infligée aux paysans ukrainiens dans les années 30 pour en éliminer des millions. Les journalistes de Je Suis Partout prédisent la guerre, sonnent le tocsin, en vain et accusent les juifs de vouloir cette guerre. Quand l'Allemagne s'unit avec les soviétiques dans le pacte germano soviétique, surprise générale! En Allemagne les communistes russes ou allemands étaient jusqu'alors incarcérés. Puis les deux blocs se retrouvent ennemis comme naguère. Le mouvement antifasciste est alors un mouvement communiste d'intellectuels pour lutter contre le fascisme dans la guerre civile espagnole, guerre dont il rédigera l'histoire avec Maurice Bardèche. Installer la révolution soviétique dans ce pays catholique, flinguer les prêtres et les religieuses, tuer les députés à la sortie du parlement comme Calvo Sotelo, bref faire ce que les soviétiques ont fait dans tous les pays d'Europe qu'ils ont occupés de façon sanglante, après 45, tel était le programme communiste et antifasciste. Brasillach le refusait. Et quelques autres avec lui, non des moindres. Quand l'Allemagne déferle sur la France il est de ceux qui soutiennent le Maréchal Pétain, accepte l'armistice et souhaite oeuvrer avec les Allemands dans le but premier de faire rentrer deux millions de prisonniers.

Brasillach n'a jamais été hitlérien comme on le répète à l'envie. De *Mein Kampf* il écrit « *j'ai rarement vu conneries plus plates et plus désolantes.* » « *Le fascisme, dit-il, ce n'est pas autre chose que l'union en faisceau de toutes les forces de la nation.* » Définition espagnole sûrement, peu allemande. Mais il y eut des communismes à la russe, à la tchèque, à la française. Si la diversité est permise chez les rouges elle doit l'être en face.

Quant à la violence de ses écrits, elle ne diffère pas de celle de ses adversaires, Sartre et Aragon furent aussi violents. Mais leurs propos sont soigneusement oubliés. Brasillach n'a jamais approuvé les déportations juives et devant ses juges dira: « Je n'aime rien de ce qui est irraisonné et inhumain, et je n'ai approuvé ni sévices ni tortures, pas plus que je ne les approuverai contre les noirs en d'autres pays. »

Alors, direz-vous, pourquoi cette accumulation de mensonges sur lui. Deux raisons principales, l'une psychologique, certains intellectuels très engagés à gauche ne cessent de le fusiller à intervalles réguliers, il leur faut justifier leur engagement, montrer que la bête immonde c'était Brasillach et leurs modèles communistes, de petits saints. Une autre raison est politique. A la libération, apprenant l'arrestation de sa mère, Brasillach se rend à la police française. Son procès dure vingt minutes, les jurés sont communistes ou socialistes. Rien ne peut être retenu contre lui selon l'article 75 qui punit le crime d'intelligence avec l'ennemi. Philippe Bilger le rappelle très bien. Les jurés ont à choisir entre l'acquiescement ou la mort. L'extrémisme semble être bien du côté de l'accusateur. La mort l'emporta et la grâce demandée par les plus grands noms de la littérature française refusée par De Gaulle. Brasillach fut probablement tué sur ordre

de l'ambassade soviétique à Paris qui savait que Brasillach vivant continuerait à témoigner de l'assassinat des 4500 officiers polonais à Katyn par les Soviétiques, en 1940. Ce crime était imputé aux Allemands et l'est resté pendant cinquante ans en URSS. Or Brasillach avait vu, en 41, les fosses de Katyn et il savait qui étaient les criminels et l'avait écrit. Les Soviétiques n'ont jamais laissés vivants les témoins de leurs crimes.

L'histoire de l'uniforme allemand qu'aurait porté l'écrivain, cause du refus de la grâce de De Gaulle, s'appelle une diversion, une manipulation pour détourner l'attention. Vladimir Volkoff nous a enseigné cette technique de la désinformation. Merci à Monsieur Bilger de le rappeler : 20 minutes pour condamner à mort un poète c'est un peu court mais les révolutionnaires agissent toujours ainsi, Chenier, Lavoisier et bien d'autres innocents en ont été victimes.

Ecrire comme Philippe Bilger que « Robert Brasillach demeure un mort à manier avec précaution, un écrivain à aimer avec retenue et un journaliste politique à détester sans limite ni modération » c'est son choix mais pas celui de beaucoup d'autres, dont l'association des amis de Robert Brasillach. Il ne cite dans sa bibliographie aucuns de ces livres qui ont étudié complètement sa vie et son oeuvre. Il ne choisit que des livres qui témoignent à charge. Curieux avocat qui n'écoute que l'accusation. Nos livres lui auraient appris les causes et les conséquences, les enjeux du temps derrière la propagande contemporaine et que Brasillach a payé pour d'autres infiniment moins tendres. Thierry Maulnier de l'Académie Française qui fut l'ami intime de l'écrivain à l'Ecole Normale nous a laissé ce portrait : « Robert Brasillach n'entraît pas dans les avenues si volontiers fréquentés par les écrivains de son siècle, du refus, du sarcasme et du désespoir. Ecrivain du bonheur sensuel ou mystique de toutes les déchirantes douceurs qui nous conduisent au bord des larmes, il respirait dans le monde de Colette ou de Claudel non dans celui de Malraux ou de Kafka. »

Nous préférons ce portrait à celui de Philippe Bilger. C'est notre choix, encore une fois... Quant à la peine d'indignité nationale qu'il aurait voulu infliger à Brasillach, c'est le fusiller une seconde fois. Quelle violence, dans son fauteuil, soixante-cinq ans plus tard! Le père de l'auteur, alsacien, a été condamné à 10 ans de prison à la libération, sans doute très injustement. Peut être un non dit implacable est il à l'origine de cette attitude implacable ?

En juillet 44 Brasillach écrit: « Le vainqueur rédige l'histoire mais le bourrage de crâne reste le bourrage de crâne quelque soit le résultat. L'issue n'empêche pas que ce qui avait été mensonge reste mensonge. »

Je pense que la violence de certaines réactions du poète qui n'était pas violent, tous les contemporains sont d'accords, vient de cette conscience du mensonge présent et à venir si bien perçu par l'écrivain. Cassandre ne fut pas écoutée. Elle mourut jeune, elle aussi.

Robert Brasillach Jean Madiran .Nouvelles Editions Latines

Robert Brasillach Pol Vandromme .Seuil épuisé .

Robert Brasillach Philippe d'Hugues .Pardes

Robert Brasillach ou encore un instant de bonheur. Anne Brassié. ARB .disponible sur le site annebrassie.fr

Romain Estorc  
Boojum

## Robert Brasillach en appel

**ESSAI** Philippe Bilger rouvre le dossier du procès de l'écrivain, condamné à la peine capitale en janvier 1945.

PAR ERIC ROUSSEL

**D**ÉTOUS les condamnés à mort des lendemains de la Libération, Robert Brasillach est peut-être celui dont le sort reste le plus présent dans les consciences. Sa jeunesse, son talent, l'avenir qui lui était promis, tout concourt à dissocier son cas de celui d'un Darmand ou d'un Brinon. Et l'on mesure le caractère aléatoire du jugement qui l'envoya, en janvier 1945, au peloton d'exécution, si l'on songe qu'un homme tel que Benoist-Méchin, écrivain, mais aussi secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement de Vichy de 1940 à 1942 (et à ce titre promoteur d'une politique d'al-

ignement sur le Reich), sera, lui, gracié deux ans plus tard. Tout simplement parce qu'il aura la chance d'être jugé à une époque où les passions seront déjà un peu retombées.

À son tour, Philippe Bilger rouvre le dossier de ce procès pour le moins singulier où le prévenu, Robert Brasillach, entré dans le box des accusés à 13 heures, se retrouva condamné à la peine capitale seulement cinq heures plus tard. Célèbre magistrat du parquet, bien connu du grand public pour ses interventions dans les médias, Philippe Bilger ne cherche nullement à réhabiliter Brasillach. Avec lui, on reste stupéfié par les prises de position, à la fois haïneuses, naïves et insoutenables de ce normand qui aurait trouvé un meilleur emploi de

ses dons en commentant exclusivement les classiques, en particulier Racine, dont il était devenu le spécialiste. Pour autant, méritait-il le châtiment suprême ? Jean-Paul Sartre, en personne, avait fini par en douter et Bilger, hostile par principe à la peine de mort, campe sur la même ligne.

### Raison d'État

À ses yeux, la sanction adéquate pour cet homme qui avait sombré dans une germanophilie aveugle, un antisémitisme adject et contribué à égarer l'opinion aurait pu être la dégradation nationale, c'est-à-dire une sorte de mort civile. « Le crime de Brasillach, souligne l'auteur, a été clairement un crime passionnel, avec ce que la passion peut avoir de gran-

diose, de stupide et d'irréaliste. » Reste le procès mené en dépit du bon sens, au mépris des règles normales, et où s'illustrèrent des magistrats acharnés à faire oublier leur docilité à l'égard du régime de Vichy.

L'analyse de cet épisode judiciaire par Philippe Bilger est passionnante. Sous sa plume, le président et l'avocat général sont ressuscités dans leur vérité avec leur âpre ambition, leur souci de plaire au nouveau pouvoir. L'irruption de la raison d'État dans les prétoires, à cette époque, est également mise en évidence : elle explique en dernière analyse l'attitude du général de Gaulle, qui refusa la grâce au motif que le talent du condamné constituait, en quelque sorte, une circonstance aggravante.

Philippe Bilger, dont le père a été condamné pour faits de collaboration, ne dissimule nullement qu'il a, sur cette période de notre histoire, une sensibilité particulière. Pour autant, son impartialité ne peut être prise en défaut. Et, au-delà du procès de l'hiver 1945, le tableau qu'il brosse de la France de la Libération sonne juste. Alors que tant d'intellectuels comme Sartre et Beauvoir s'échinaient à faire oublier leur totale inertie durant les années noires en criant haro sur les vaincus, François Mauriac, dont l'attitude avait été autrement courageuse, se distinguait par sa hauteur de vue et sa générosité. Brasillach n'eut pas de meilleur avocat que ce grand écrivain qu'il avait copieusement insulté avant 1940 et qui pratiqua le pardon des injures. ■

## RETOUR SUR LE PROCES BRASILLACH

L'année 2011 a été marquée par un retour sur l'inique procès de Robert Brasillach, matérialisé par le livre *20 minutes pour la mort* de l'avocat général français Philippe Bilger (Éditions du Rocher, à Monaco). Soixante-six ans après, un brillant sujet, magistrat du Parquet - un « avocat général » est un procureur - revient sur cet épisode de notre histoire judiciaire et en dénonce très explicitement la honte. Pourtant bien sûr M. Bilger est un homme du Système... pour qui « *la liberté d'expression est clairement soumise aux limites que la Shoah ... a justifiées* » (p. 86). La chose était de ce point de vue déjà claire pour moi qui l'avais entendu requérir face à moi à Paris devant la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel. Aussi comprendra-t-on mieux sa dédicace quelque peu incongrue « *A maître Thierry Lévy ...* » et l'approbation reçue du célèbre avocat qu'est Paul Lombard (*Le Figaro*, 25 avril, « *Plaidoyer post-mortem pour Robert Brasillach* », p. 18).

### Le crime d'intelligence avec l'ennemi n'était pas constitué

M. Bilger reconnaît et explicite les prétendus faits d'intelligence avec l'ennemi, qui à l'évidence ne résistent pas à l'analyse. Indéniablement, le procès Brasillach n'a été qu'un procès d'opinion. Des faits ? En vérité non, des idées : « *Des écrits, des analyses partisans, une idéologie assumée et proclamée, des menaces, des intimidations, des exigences de mort, un journalisme qui donne souvent la nausée mais du journalisme politique, militant, dévastateur* » (p. 53). Le propos de l'auteur est particulièrement révélateur dans ses appréciations critiques des acteurs du procès. De fait, Philippe Bilger ne ménage ni le président Joseph Vidal, ni le commissaire du gouvernement Marcel Reboul, magistrats parjures, transfuges méprisables de Vichy. Mais M. Bilger critique aussi l'attitude de Jacques Isorni, avocat à qui il reproche une défense que l'on appellerait aujourd'hui de connivence...

### Un procès honteusement bâclé

Voici un procès, où la mort était encourue, qui a duré une demi journée, où la condamnation à la peine capitale a été prononcée au terme d'un petit délibéré à la va-vite de vingt minutes... Et pour cause : « *la magistrature n'a-t-elle pas été infiniment plus dépendante à la Libération que sous Vichy ?* » (p. 40), question qui porte à l'évidence sa réponse, et : « *Nulle part le procès n'a mis en lumière un lien direct et immédiat entre les abstractions violentes de Brasillach et les terribles réalités identifiables de l'occupation, entre les massacres par la plume et les morts en vrai* » (p. 81). Philippe Bilger constate que le président Vidal n'avait pour but que d'obtenir la condamnation à mort, en imposant cette solutions aux quatre jurés qui jugeaient avec lui. Et l'infâme Vidal conviendra plus tard, rappelle M. Bilger, que ce ne fut pas sans mal (p. 125)... Quant au commissaire du gouvernement, « *rien n'aurait interdit à Reboul ... par une sorte de coup de théâtre – mais sa carrière aurait volé en éclats et il lui aurait fallu un courage à toute épreuve – de baisser le niveau répressif ... Nous aurions été dans un espace de justice libre, indépendante et honnête* » (p. 102). Eh oui, mais que faire contre la veulerie d'un Reboul en ces temps de guerre civile ?

Une défense brillante mais de connivence

La défense de Brasillach par Isorni a toujours été source d'un certain malaise pour l'avocat que j'ai été. Je me suis fait un devoir de la critiquer, mais avec trop de retenue sans doute, parce que je suis de notre petit milieu et parce qu'il est désagréable de paraître jaloux d'un confrère aussi prestigieux... Mais M. Bilger, qui n'est pas de ce même milieu, en magistrat, peut la critiquer et dire tout haut ce que je pense depuis longtemps : « *La plaidoirie de maître Isorni pour la défense de Robert Brasillach, un superbe effort vain, trop de littérature, pas assez de politique, trop de complaisance, pas assez de rupture, trop de gentillesse et d'élévation, pas assez de rage et de fureur, trop de respect et d'amitié pour l'accusateur, pas assez de méchanceté (...)* Jacques Isorni s'est battu, au milieu de cette période et de cette justice extraordinaire, en adoptant pourtant un comportement ordinaire, classique d'avocat. Il n'a pas jeté le trouble ni le désordre. Il a respecté les règles, l'économie du procès quand profondément elles étaient bouleversées » (pp. 106 et 107). « *La plaie, au fond, c'était ce millième d'espoir qui était venu, comme un poison, empêcher que tout soit jeté par dessus bord, qu'au lieu de jouer le jeu, on subvertisse, qu'au lieu d'être poli avec l'accusateur, on l'accuse d'avoir accompli, durant quatre ans, ce qu'il osait imputer à Brasillach aujourd'hui, qu'au lieu de feindre de croire à une justice possible, on mette en pièce ce simulacre, qu'on hurle sa rage et son désespoir d'avocat et de citoyen, qu'on fasse, avant l'heure\*, une*

défense de rupture ! (pp. 117 et 118). L'avocat général de 2011, tout comme moi-même, ne peut pas comprendre que l'avocat de Brasillach ait pu dire dans sa plaidoirie, de celui qui allait faire fusiller le poète, « vous êtes véritablement mon ami » !

## Un livre qu'il faut lire

Pour toutes ces raisons, il faut lire 20 minutes pour la mort, qui se termine de façon splendide en ces termes : « *Parce que je n'aurais pas requis la peine de mort contre Brasillach. Parce que je n'aurais pas tout mis en oeuvre pour qu'il soit condamné à mort. Parce que j'aurais accueillis son recours en grâce. Parce que je n'aurais pas, si j'avais été Brasillach, désiré serrer la main à l'accusateur Reboul.*

Éric Delcroix

### NOBLESSE D'UN FUSILLÉ

Il y a peu de mois, un écrivain aurait eu cent ans. Il s'appelait Robert Brasillach et il ne manque pas de « personnalités » du monde littéraire pour faire en sorte, depuis de nombreuses années, que cet écrivain brillant, peut-être un des meilleurs de sa génération, n'ait jamais existé. On encense le vide mais on ignore Brasillach, tel est le signe pathétique de notre époque. *Notre avant-guerre, Comme le temps passe, Corneille, Les poèmes de Fresnes, son Histoire du cinéma*, et même *Les sept couleurs*, autant de livres que de petits lecteurs, critiques et / ou éditeurs ont poussé loin de leurs mains moites, apeurés à l'idée d'être contaminés. On préfère s'entredéchirer autour des mérites supposés ou non de la récente « diatribe » en eau de boudin de l'ancien éditeur Claude Durand (Seuil, Grasset, Fayard, La Mort). Publiée sous pseudonyme, comme il se doit. La prétendue gauche française frémit pour peu de choses, on orgasme au rabais. C'est l'époque des guerriers manucurés qui veut cela. Comme si l'on pouvait être « contaminé » par la littérature. Ah, on jouit en lisant Céline en cachette de sa femme ou de son mec, ou encore en pensant que Houellebecq est un sommet d'anticonformisme, mais quand on voit une couverture de Brasillach, on change de trottoir, on se cache, on a peur de devenir vraiment le fasciste que l'on est sans le dire. Parce que, en matière d'intolérance, les ennemis de Brasillach, engeance vivant dans la sécurité de qui combat un mort, se posent là : on tue le mort, le fusillé, une deuxième fois, au moins, en l'ensevelissant sous un profond silence. Tout se passe comme si Brasillach n'avait pas vécu. Ses ennemis lui vouent le culte du silence, la pire des intolérances fascistes qui soient. On a l'antifascisme aisé quand il suffit de lever le pouce pour détruire jusqu'à la mémoire de l'Autre que soi.

Pourtant, en 1969, date des éditions de poche que j'ai en main, on trouvait *Les Sept couleurs* ou *Comme le temps passe* dans n'importe quelle librairie. Bien sûr, chacun savait que Brasillach avait été séduit par le fascisme, personne n'ignorait que Brasillach fût considéré, avec Drieu la Rochelle, autre écrivain dont il faudra faire l'éloge, comme « *le grand écrivain fasciste de sa génération* ». Ce sont les mots présentant Brasillach dans l'édition de poche considérée. Il faut croire que nos prédécesseurs, les hommes de 1968 et 1969 étaient bien plus libres que les pauvres vagabonds de la vie que nous sommes devenus. Les éditions Godefroy de Bouillon ont l'intelligence de rendre disponible cette œuvre, depuis une dizaine d'années, de manière confidentielle évidemment. Ce n'est pas rien.

Il faut bien dire ce qui s'est passé : nous avons fusillé un écrivain. Personne n'était obligé d'apprécier l'écrivain, pas plus que l'homme Brasillach. En fusillant un écrivain, après un procès bâclé, c'est le moins que l'on puisse dire, nous avons fusillé une opinion. Je répète : nous avons fusillé une opinion. Nous ne le savons pas vraiment ou pas encore, mais la mort de la démocratie, ce système politique dans lequel chacun doit être prêt à mourir pour que son Autre conserve la liberté de dire son opinion, quelle que soit cette opinion, date du 6 février 1945, du moment précis où le corps de Brasillach s'est écroulé dans la cour du Fort de Montrouge. C'est pourquoi nous ne demanderons aucun procès, aucun peloton d'exécution pour les nombreux écrivains ou prétendus tels qui errent dans le quartier latin, honteux admirateurs de tous les Hitler (s) rouges, auteurs de livres à la gloire de cet autre fascisme que fut le stalinisme. Qu'ils vivent en paix, dans la libre parole. Quant à nous, nous lisons Brasillach.

Matthieu Baumier  
*La Vie littéraire*, avril 2011

Monsieur le Procureur Général Philippe Bilger est un homme très courageux. Il l'a prouvé. Nous savons maintenant, après avoir lu son livre « 20 MINUTES POUR LA MORT », qu'il est également capable de faire preuve d'une exceptionnelle impartialité.

Je ne possède pas « tout » ce qui a été écrit sur Robert Brasillach ...mais presque !

Jusqu'à ce jour, je n'avais pu consulter que des hagiographies (Maurice Bardèche, Jean Madiran, Peter Tame...ou Anne Brassié), ou des traités de démonologie, dont Alice Kaplan (« Intelligence avec l'ennemi ») représente, par sa malhonnêteté et la haine sous-jacente à son propos, le paradigme.

Le livre de Philippe Bilger réussit la prouesse de n'être -ni pour Robert, ni contre lui : et cela, c'est parfaitement admirable.

Mais au-delà du « Procès Brasillach », l'auteur nous offre une réflexion sur la magistrature...et ses « complices » : les Avocats.(il écrit notamment, p153, « dans notre monde, magistrats et avocats... »).

C'est surtout cela qui a retenu mon attention; d'autant plus que je me considère moi-même, à tort ou à raison, comme l'une des victimes de cette « corporation » – dans laquelle, je le répète, il convient d'inclure les « bavards ».

Le cas Reboul/Isorni, illustre parfaitement cette relation « particulière ».

Je n'ai pas connu le Procureur Marcel Reboul (il avait déjà quitté la rue Geoffroy-St-Hilaire, lorsque, dans les années 70, je commençais à fréquenter Lili Bisinger, l'ex-épouse de Jacques Isorni, qui avait conservé l'appartement au moment du divorce).

Par contre Lili et moi déjeunions, une fois par trimestre « Aux Deux soleils » (en face du Palais de Justice), avec Jacques Isorni, qui était intarissable sur le procès du Maréchal -mais beaucoup plus discret sur celui de Robert Brasillach...

J'avais rencontré, pour la première fois, Jacques Isorni (et Lili), en 1957, à l'occasion de la première de « La reine de Césarée », au Théâtre des Arts (aujourd'hui démoli). Invitée par Isorni, ma mère, Jane Pagès, qui avait bien connu Robert, était venue tout spécialement de Rio de Janeiro (où mon père habitait depuis la « Libération », et où ma mère et moi l'avions rejoint en 1951).

Ce soir-là, je fus présenté à Xavier Vallat (que ma mère connaissait déjà), et qui illustre parfaitement le propos du Procureur Général Bilger sur l'antisémitisme de raison (ou d'Etat)(p 85), par opposition à l'antisémitisme « de peau »(ou « d'instinct »- parfois qualifié d'antisémitisme « clinique »)(p 91), du deuxième Commissaire Général aux Affaires Juives, Louis Darquier (dit « de Pellepoix », dit « Baron »), qui, rappelons-le mourut tranquillement en Espagne (sans être passé par la case « prison »), en 1980.

C'est Suzanne Bardèche (née Brasillach), la soeur de Robert, qui avait eu la malencontreuse idée de proposer à son frère de prendre Maître Isorni comme avocat. Elle s'en est voulu toute sa vie, puisqu'elle avait encore évoqué ce choix devant moi, rue Rataud, quelques mois avant sa mort.(elle est enterrée au cimetière de Charonne, aux côtés de son époux, presque en face de la sépulture de Robert).

En effet, Jacques Isorni était un vaniteux qui ne voulait jamais perdre une occasion de faire des effets de manche.Or, ce qu'il fallait faire à cette époque, c'était de la « procédure » afin de retarder le plus possible, la date de Procès (et attendre que les esprits se calment un peu)-et les avocats « éclairés » qui ont utilisé cette tactique, ont généralement sauvé la tête de leur client.

Par ailleurs, dès la désignation de son « ami » et locataire (rue Geoffroy-St-Hilaire), du Procureur Général Marcel Reboul, il aurait dû proposer à Robert, de passer la main à un confrère.

Il n'en fut rien et « la joute oratoire », ou le « concours d'éloquence » (pour utiliser l'expression de Bernadette Reboul cf. « Entretien ») eu lieu, avec le résultat que l'on sait.

Jacques Isorni, rappela, du bout des lèvres, à Marcel Reboul « qu'à son Parquet, ils avaient fait quatre ans de collaboration », mais s'empressa d'ajouter : »Pour sauver, ce qui pouvait l'être »...(Petite phrase qui fut longtemps -jusqu'à Paxton- la « tarte à la crème » des anciens collaborateurs de Vichy).Il évitera de rappeler que Marcel Reboul, avait, pendant l'occupation,siégé au Tribunal Spécial de la Seine -et avait requis contre des résistants...

En réalité, tous les magistrats (du Parquet comme du siège) avaient, en application de l'Acte Constitutionnel N°9, en date du 14 août 1941, prêté serment de fidélité au Chef de l'Etat (le 2 septembre).

Tous, sauf un : Paul Didier, a qui il convient de rendre hommage.

Juge au Tribunal de la Seine, il fut suspendu, puis, plus tard révoqué; arrêté le 6 septembre 1941 et

interné au camp de Chateaubriant. Libéré en février 1942, et assigné à résidence, il rejoint la résistance. A la Libération, il refusa toutes les promotions qu'on lui proposait.

Le Président Maurice Vidal avait donc, lui aussi, prêté serment. Cependant il ne semble pas s'être particulièrement « illustré » pendant cette période (et surtout, il n'a pas fait parti des « Sections spéciales »). La chambre qu'il présidait s'occupait, semble-t-il, des délits relatifs au marché « noir ». Isorni n'avait donc pas la possibilité d'utiliser cet argument contre lui.

Mais c'est (selon Lili), pour ne pas embarrasser, ni Reboul, ni Vidal, que Jacques Isorni ne fit pas état de l'affaire « Bruhat » :

Quelques jours avant d'aller se réfugier dans la chambre de bonne de la rue de Tournon, Robert apprend l'arrestation du Professeur Georges Bruhat, Directeur-adjoint de la rue d'Ulm.

Il demande alors à ma mère d'intervenir en sa faveur, auprès d'Ernst Jünger (qu'elle avait rencontré lors d'une réception chez le Baron Empain, président du Métropolitain).

Nous nous rendons au Majestic, ma mère et moi (je reste en bas dans la voiture). Jünger promet d'intervenir; mais il est malheureusement trop tard.

George Bruhat a été arrêté par la Gestapo de la rue la Pompe, dont le chef est un allemand, du nom de Friedrich Berger (qui mourra paisiblement chez lui, à Munich, en 1960).

Or, Berger, qui avait dirigé un « Bureau d'achat », au 14, rue du Colonel-Moll, avait été mêlé au fameux procès « du sucre », présidée par Maurice Vidal et où le ministère public était assuré par Marcel Reboul... (l'avocat de la défense étant Jacques Isorni).

A l'époque, le bar « américain » favori de maman était le Chantaco, situé à l'angle de la rue de Pompe et de la rue de Sontay (la petite amie du barman, Simone B. était une ancienne condisciple du Collège de Saint-Gaultier, dans le Berry), et Robert, maman et moi nous y rencontrions souvent, pendant que mon père vaquait à ses affaires.

Le Chantaco était à quelques mètres du 180, rue de la Pompe, et entre deux « séances de baignoire », ces messieurs venaient s'y rafraîchir.

Robert ne leur adressait jamais la parole, mais maman et moi les connaissions bien : à l'heure du déjeuner, ma mère jouait l'apéritif au « 421 » avec certains d'entre eux, et plus particulièrement avec Jean-Baptiste Zimmer, dit « le professeur » qui, je l'appris plus tard, jouait du piano pendant les interrogatoires.

Lorsqu'il était en retard, ma mère m'envoyait le chercher au 180, et j'ai donc bien connu le fameux salon violet, où se trouvait le piano. Je dois dire que je n'y ai jamais rien vu de particulier (peut-être faisaient-ils une pause à ce moment-là); par contre, c'est là que j'entendis pour la première fois la Marche turque de W.A. Mozart.

Nous apprîmes plus tard, que c'est en fait le « Professeur » lui-même, qui avait dirigé l'interrogatoire de Georges Bruhat.

Aux questions de maman, il répondit que Bruhat n'était plus chez eux, et qu'il était parti pour l'Allemagne.

Par ailleurs, il était trop tard pour qu'il intervienne : quelques jours plus tard (le 17 août), Berger et toute son équipe quittait la rue de la Pompe pour Strasbourg.

Georges Bruhat mourut cinq mois plus tard au camp de Sachsenhausen.

Cet « esprit de corps » qui régleme les rapports entre Magistrat et Avocats, perdure encore de nos jours : il imprègne tous le système judiciaire français.

La Police obéit aux ordres des Vice-Procureurs d'un Parquet qui, hier comme aujourd'hui, est « à la botte ».

Quant aux Magistrats, ils sont le plus généralement guidés par l'idéologie dominante (aussi « ignoble et nauséabonde soit-elle » p 153) et les Didier et les Bilger sont l'exception qui confirme cette règle.

Enfin, Philippe Bilger pose, dans son dernier chapitre, des questions tout à fait fondamentales, et en particulier une question que je me pose moi-même très souvent :

Si j'avais eu dix ans de plus, pendant l'occupation, aurai-je été résistant...ou milicien ?

Pour ce qui est du futur (à mon avis très proche), je pense quand même qu'il y a peu de chances que l'on me surprenne à collaborer avec l'occupant.

Jean-Pierre Pagès-Schweitzer

Source: <http://cafephilodroite.blogspot.com/>

Bon, un peu de légèreté ce matin...

J'ai participé, pour la 4e fois, à l'opération Masse Critique de Babelio. Je viens donc d'achever la lecture de *Vingt minutes pour la mort. Robert Brasillach : le procès expédié*, publié en 2010 aux Editions du Rocher.

Et maintenant je suis sensée en rédiger une critique. Si je n'étais pas liée par cet engagement moral "un livre, une critique", je crois bien que j'aurais botté en touche.

Philippe Bilger, avocat, se penche sur le procès de Robert Brasillach fusillé pour "intelligence avec l'ennemi" en 1945. L'auteur a une histoire familiale chargée qui le lie directement à son sujet (son père a été condamné pour faits de collaboration) et dont il ne se cache absolument pas (ce qui est à mettre à son crédit). Le livre s'ouvre même sur cette confidence que les sociologues appellent "l'implication du chercheur".

Ensuite, le livre nous livre quelques éléments sur le parcours de Brasillach, biographie, idées, n'hésitant pas à énoncer clairement l'antisémitisme du personnage, voire de citer quelques unes de ses phrases les plus nauséabondes. C'est sur l'"intelligence avec l'ennemi" que Bilger est plus circonspect. On ne peut le lui reprocher, l'implication qu'il a choisi de nous exposer en ouverture pose d'entrée cet ouvrage dans le registre personnel.

Les chapitres consacrés au procès sont plus détaillés et plus intéressants : le point de vue d'un homme "de l'art", forcément...

Le livre se conclut sur l'exécution, la fusillade et les derniers mots de Brasillach ainsi que ceux, horribles, d'un petit fonctionnaire bien content d'avoir respecté son timing.

Alors, que manque-t-il dans tout cela ?

Une mise en perspective historique.

Je l'attendais depuis le début, je me disais qu'il fallait forcément qu'elle arrive : comment écrire un livre sur l'exécution de Brasillach sans livrer deux mots sur le contexte ?

Mais elle ne vient pas, et c'est ce qui m'a le plus gênée dans cette lecture et m'a fait hésiter à écrire une chronique sur ce livre dans mon tout petit blog. Je n'ai pas compris par exemple l'insistance de l'auteur sur un "détail" (toutes proportions gardées, on parle tout de même de la vie d'un homme) tel que le fait que le père de Brasillach était "mort pour la Patrie" au cours de la Grande Guerre et que ce fait n'a pas été utilisé au procès. Ou bien lorsqu'il décrit la justice sous Vichy, se défendant d'avoir "l'impudence" de reprocher aux jurés de l'époque de ne pas s'être révoltés contre leur gouvernement, alors qu'au paragraphe suivant, il reproche justement clairement aux tribunaux du Gouvernement populaire d'avoir été aux ordres et d'avoir finalement alignés beaucoup plus de condamnés à mort que sous Pétain.

C'est compliqué, cette affaire-là. Extrêmement intéressant, mais compliqué. Je lirai volontiers, à l'occasion, d'autres livres, d'autres points de vue sur le procès de Brasillach. La prose de Philippe Bilger est parfaite, c'est un beau français et de belles phrases : digne d'un avocat. Je ne me risquerais pas plus loin dans mon analyse de cet ouvrage, on ne joute pas avec des pros du verbe. Le lecteur sera seul juge...

Louise Miches

[www.louisemiches.blogspot.com](http://www.louisemiches.blogspot.com), 27 janvier 2011

## VICHY : UN REGIME PLUTOT COULANT SELON P. BILGER

Philippe Bilger, avocat général près de la cour d'Appel de Paris, a commis il y a peu un livre sur Brasillach. Nous diffusons cet entretien malgré l'insupportable élocution de M. Bilger qui porte assez vite sur les nerfs. Dans cette interview il revient sur les raisons qui l'ont poussées à écrire ce livre, mais aussi sur la liberté d'expression, le procès Zemmour, la loi Gayssot, etc.

[www.frenchcancan.com](http://www.frenchcancan.com), 25 mars 2011

**Auteur : Philippe Bilger**  
**Date de saisie : 20/01/2011**  
**Genre : Documents Essais d'actualité**  
**Editeur : Rocher, Monaco, France**  
**Collection : Documents**  
**Prix : 17.90 € / 117.42 F**  
**ISBN : 9782268070292**  
**GENCOD : 9782268070292**  
**Sorti le : 01/01/2011**

▪ **Les présentations des éditeurs : 06/04/2011**

Le 6 février 1945, Robert Brasillach, journaliste et écrivain de renom, était fusillé pour intelligence avec l'ennemi.

Philippe Bilger ne revient pas sur sa culpabilité mais retrace le parcours intellectuel de ce personnage sulfureux. Il met en lumière les ressorts intimes de l'écrivain collaborateur, les raisons tantôt explicites, tantôt obscures de ses dérives.

Surtout, il pointe la justice expéditive qui a présidé au procès de cet intellectuel qu'il rejuge en sa qualité d'avocat général. Car on peut accabler Brasillach autant qu'on veut, rien ne parviendra à justifier cette froide résolution mise en oeuvre par une cour d'exception. Ambiguïté de la magistrature, lacunes de l'accusation, limites de la défense, dignité de l'accusé à l'audience, responsabilité de l'intellectuel en temps de guerre, antisémitisme et fureurs de l'Histoire, peine de mort programmée, grâce refusée : sans réhabiliter Brasillach, Philippe Bilger se fraye un chemin dans le maquis de cette destinée tragique et s'interroge : comment condamnerait-on Brasillach aujourd'hui ?

Philippe Bilger est né en 1943 à Metz. Son père a été condamné pour faits de collaboration, une injustice à ses yeux qui n'a pas été sans incidence sur le choix de sa carrière de magistrat et sur sa manière d'exercer sa fonction. Selon certains, il est le meilleur avocat général de France. Il a tenu à Paris le siège du Ministère public dans des affaires criminelles très médiatisées. Reconnu comme un esprit rigoureux, il s'attache aussi à la psychologie des accusés pour favoriser une justice de qualité. Fréquemment invité des médias qui apprécient sa libre parole, il intervient régulièrement sur la justice et les faits de société dans son blog influent, Justice au singulier.

▪ **Les courts extraits de livres : 06/04/2011**

Pourquoi ? Robert Brasillach.

Cela fait si longtemps qu'il a été fusillé après avoir été condamné à mort pour le crime d'intelligence avec l'ennemi. Né le 31 mars 1909 - l'année de naissance de ma mère -, il n'avait pas encore trente-six ans le 6 février 1945 quand au fort de Montrouge des balles françaises l'ont fauché sur le peloton d'exécution. Son procès s'était déroulé le 19 janvier et il avait duré six heures, à la cour d'assises de Paris. À treize heures dans le box des accusés, Brasillach entendit à dix-neuf la sentence de mort. À sa demande, aucun témoin n'avait été cité. Dans le public, à l'annonce du verdict, une voix cria : «C'est une honte !», d'autres : «Assassins !»; mais Brasillach, comme il se doit pour quelqu'un d'irrigué par les humanités et nourri de Corneille, répliqua : «C'est un honneur.»

Entre sa mort et aujourd'hui, soixante-cinq années ont tissé une histoire nationale qui n'a pas pacifié ses rapports avec Vichy mais continue à cultiver, avec une sombre appétence, un ressentiment sans nuance pour tous ceux qui ont payé de leur vie des choix répréhensibles et des opinions coupables.

La mort de Robert Brasillach n'a désarmé personne. Comme s'il devait être sanctionné à perpétuité bien au-delà de sa disparition. Parler de lui, écrire sur lui, le lire, le défendre, introduire de la nuance dans la folie de l'Histoire, le condamner mais autrement, refuser qu'on induise de son exécution la preuve implacable de la trahison alléguée, tenter sans arrogance ni provocation d'inventer un chemin qui ne soit ni de haine ni de complaisance : autant de

démarches et de regards qui, pour n'être pas approuvés, méritent d'être tentés, éprouvés. Rien n'est gagné. En 1970, dans une très fine analyse de «l'explication d'un drame» par Gilbert Comte dans *Le Monde*, celui-ci, au sujet de Brasillach, souligne que «l'apaisement s'établit peu à peu autour de sa mémoire». Il me semble que cette perception qui s'efforce à un optimisme raisonnable est pertinente. Les progrès existent mais ils sont lents. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater, dans notre expérience quotidienne, l'étonnement légèrement scandalisé qui se lit sur certains visages quand on évoque cet écrivain fusillé, moins maudit certes que dans la période antérieure mais toujours traité du bout des lèvres, avec condescendance ou une admiration presque honteuse. Comme si sa mort obligeait aussi tous ceux qui apprécient ses livres à se justifier.

Rappelons-nous l'histoire de *Bérénice*, pièce écrite par Brasillach en août-septembre 1940. Créée en Suisse d'abord au mois de juillet 1957, elle fut reprise à Paris le 15 novembre de la même année sous le titre *La reine de Césarée*. Dès le 18, à la suite de manifestations organisées par le Comité d'action de la Résistance, le Conseil municipal de Paris ordonnait l'interdiction du spectacle et la direction du théâtre décidait l'arrêt des représentations publiques. Mort physique donc, puis mort culturelle.

<http://www.lechoixdesbibliothecaires.com/livre-99338-20-minutes-pour-la-mort-brasillach-le-proces-expedie.htm>

## LE LIVRE DU JOUR : VINGT MINUTES POUR LA MORT

Si l'épuration toucha relativement peu la collaboration économique, il n'en fut pas de même pour les intellectuels. Les écrivains et journalistes Paul Chack et Georges Suarez furent les premiers à être condamnés à mort et fusillés. Henri Béraud, prix Goncourt pour "*le martyre de l'obèse*", n'échappa que de peu au peloton, gracié en raison de l'appui de nombreux journalistes et hommes de lettres. Mais le cas le plus emblématique est celui de Robert Brasillach. Les délibérés du jury peuvent se réduire à cette phrase : VINGT MINUTES POUR LA MORT. Son procès fut pourtant plus digne que celui d'autres collaborateurs. Rappelons que lorsque Pierre Laval pénétra dans la salle où il devait être jugé, il fut insulté non seulement par le public composé de la populace des résistants de la vingt-cinquième heure mais aussi par les jurés ! Lui-même magistrat, Philippe Bilger revient sur le parcours de l'écrivain et journaliste Robert Brasillach qui fut avant guerre une des signatures phares de l'*Action Française*. On notera que le commissaire de la République lors de son procès, Marcel Reboul, était locataire d'un appartement dont le propriétaire n'était autre que Jacques Isorni, avocat de l'accusé. Il est évident que les deux hommes se connaissaient et, probablement, s'appréciaient. Fasciste convaincu, Brasillach est demeuré jusqu'au bout fidèle à ses convictions collaborationnistes. Ce qui lui valut la mort fut probablement son talent. Il convient de lire cet ouvrage pour comprendre la personnalité de ce fils de soldat mort pour la France durant la première guerre mondiale. Ses poèmes de Fresnes, écrits dans les jours précédant son exécution, sont dignes de ceux d'André Chénier attendant la mort dans les geôles de la Terreur. Un parcours peut-être dévoyé mais sincère.

<http://www.bloghotel.org/alecoutedeslivres/325199/>, 27 janvier 2011.

## L'EXECUTION DE ROBERT BRASILLACH

L'avocat général Philippe Bilger vient de publier un dernier ouvrage où il aborde la peine de mort. Il revient sur le déroulement et les ombres d'un des plus célèbres procès de la Libération : celui de l'écrivain Robert Brasillach, rédacteur en chef du journal *Je suis partout*, fusillé le 6 février 1945. Sans céder aux sirènes d'un révisionnisme aveugle ou à celles d'un sempiternel rejet lui-même aveugle de la personne du condamné, l'auteur déploie dans un style à la fois sobre et flamboyant, émanation de la finesse d'analyse que lui confèrent ses fonctions dans la magistrature, une réflexion sur les actes du procès, sur ses imperfections, mais aussi sur la psychologie de l'accusé et de ses accusateurs.

Sylvie Eychenne  
8 février 2011  
INSERER ARTICLE ATLANTICO

## QUAND LA JUSTICE COUCHÉE SE LÈVE, C'EST POUR MIEUX RAMPER

Le magistrat Philippe Bilger évoque dans son dernier livre «20 minutes pour la mort» la rapidité avec laquelle fut jugé Brasillach. L'occasion de s'interroger sur la justice de notre pays... et sur ses manquements.



**P**aul Léautaud m'a dit un jour : « *On devrait tuer un juge de temps en temps pour rappeler aux autres le vrai rôle de la justice* ». Sans doute pensait-il à ces magistrats exemplaires qui, à l'exception d'un ou deux, avaient prêté serment au maréchal Pétain et prononcé dix neuf condamnations à mort suivies d'une exécution avant de sanctionner, dans un bel élan patriotique, les partisans de Vichy, les fascistes, les miliciens, bref tous ceux qui se réclamaient de l'Etat qu'ils avaient si docilement servis. **Un nouveau tableau de chasse encore plus sanglant que le précédent avec 7000 condamnations à mort dont 767 parvenues à leur terme.**

Parmi ces nobles figures se trouvaient le 1er janvier 1945, quand s'ouvrit à Paris le procès de l'écrivain pro-nazi Robert Brasillach, le président de la Cour de Justice Joseph Vidal et le commissaire du gouvernement, Maurice Reboul, dont les compétences étaient unanimement reconnues. **Celui qui défie la loi du silence et de la servitude, n'est pas un nostalgique de la collaboration ou un provocateur à l'idéologie nauséabonde.** Philippe Bilger porte la robe rouge de l'avocat général qui, au nom de la République, défend les intérêts de la société et veille au respect de la loi. Le poète français qui, il y a soixante-six ans, à neuf heures trente du matin au fort de Montrouge est tombé, lié au poteau, les yeux ouverts, sous des balles françaises, était coupable. Coupable d'avoir choisi, par un idéalisme aveugle, la mauvaise cause. Coupable d'avoir écrit dans « Je suis partout » des articles insensés à la gloire de l'Allemagne nazie et versé dans un délire antisémite aussi fou que celui d'un Céline, la syntaxe en moins.

Philippe Bilger qui vient de publier *20 minutes pour la mort* au Rocher, en est convaincu.

### Le poids des mots

Son propos, dans ce livre fort et magnifique, n'est pas de défendre l'indéfendable. Brasillach était coupable : oui, mais de quoi ? A aucun moment, il n'eût de sang sur les mains. **Contrairement à ceux qui, grassement payés, construisirent le mur de l'Atlantique avant de le démolir, il ne tira le moindre avantage du camp où il s'était rangé.** Cela fut reconnu au procès mais que faites-vous des « *mots qui tuent* », s'exclama le procureur ? C'est sur cette dernière phrase qu'on l'expédia vers la mort. Des mots assurément haineux, souvent ridicules mais dont il ne fut jamais prouvé qu'ils aient eu un effet quelconque, à l'inverse de ceux écrits à la Gestapo par les milliers de délateurs qui signalaient la présence d'un Juif dans une chambre de bonne ou indiquaient aux miliciens la cache d'un résistant. Et qui pourrait prétendre que les Allemands eurent besoin d'un Brasillach pour remplir leurs trains de la mort ?

Pire encore, il y a au centre de ce livre, le procès rigoureux d'un simulacre de procès où tout était écrit d'avance, où l'inculpé était déjà mort avant d'être exécuté et où il ne fallut pas plus de vingt minutes au tribunal et aux jurés pour boucler leur sale affaire. Que ce soit un grand magistrat qui déballe ce souvenir poisseux ne rehausse en rien l'honneur de la magistrature. **Tant que l'on ne pourra mettre en cause la responsabilité des juges, la justice, toutes les fois qu'elle se noircit les mains, pourra continuer à se les laver en toute sérénité.** Qui la réclame cette mise en cause de leur responsabilité ? Un nommé Philippe Bilger.

<http://www.atlantico.fr/decryptage/quand-justice-couchee-se-leve-c-est-pour-mieux-ramper-51281.html>

Né le 31 août 1943 à Metz, Philippe Bilger est le fils de Joseph Bilger, condamné au moment de la « Libération » à dix ans de travaux forcés pour crime d'intelligence avec l'ennemi. Avocat général, il a été admis à la retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2009 mais, s'il faut en croire Wikipedia, il a été maintenu en activité comme substitut général et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Il vient de publier un livre sur le procès de Robert Brasillach : *Vingt minutes pour la mort* (Editions du Rocher, 160 p.). Le 7 janvier 2011, il a accordé un entretien à « Enquête et débat » (extrait à <<http://blanrue.blogspot.com/2011/01/philippe-bilger-sur-la-petition-blanrue.html>>). Il y déclare qu'au début il a été très défavorable à la loi Gayssot (en fait, la loi Fabius-Gayssot). Selon lui, imposer le silence au « mensonge », c'est assurer l'impunité à ces menteurs que sont les révisionnistes. A ces menteurs il préfère qu'on impose « un affrontement démocratique ». Il affirme qu'à chaque fois qu'un tel affrontement a eu lieu « les fous ont perdu ». Ces défenseurs du « mensonge » et ces « fous », il les appelle aussi « les ignorants », « les malfaisants » ou « ces malades ». Il répète qu'à chaque fois ils « ont perdu ». Déjà en 2007, en une demi-page, il dénonçait « le négationnisme », sa « malfaisance intellectuelle et historique », son « mensonge », « son œuvre de pourrissement », et à nouveau son « mensonge », son « absurdité intellectuelle et historique » qui mérite que « la société tout entière » renvoie « l'imposteur dans son ridicule [sic] » (*J'ai le droit de tout dire !*, Editions du Rocher, 2007, p. 45).

A Robert Ménard qui était sur le point de signer la pétition lancée par Paul-Eric Blanrue contre la loi Gayssot et pour la libération de Vincent Reynouard il avait lancé en guise d'avertissement : « Vous allez vous engager dans des combats où vous allez en prendre plein la tête ». R. Ménard a néanmoins signé. « Je suis encore en activité », précise Ph. Bilger, ajoutant qu'en conséquence il ne peut pas signer cette pétition. Mais, même s'il n'était plus en activité, je pense qu'il refuserait sa signature. Il déclare : « Ma liberté de blogueur est plus protégée par ma solitude » ou « Je ne veux pas m'enfermer ». Il insiste sur le fait qu'il tient à ce qu'il appelle « mon autonomie de singulier [sic] ». Aujourd'hui, il n'est plus contre la loi Gayssot : « elle fait partie du corpus [législatif]. Elle est là. » A propos de la condamnation de V. Reynouard à une année d'emprisonnement ferme (« sans amende », ajoute-t-il) il tient des propos qui paraissent signifier que la peine était très lourde pour un *écrit* délictueux quand on songe à la difficulté parfois d'obtenir une peine de prison ferme pour les auteurs de *délits ou crimes matériels*. Celui qui l'interroge rectifie, ajoutant que V. Reynouard s'est bien vu infliger « une peine d'amende importante en plus ». « Ah bon ! » a dit Ph. Bilger.

Je me permettrai les remarques suivantes :

- Les peines financières auxquelles V. Reynouard a été condamné s'élèvent à près de 70'000 €. Père de huit enfants, chassé de l'enseignement, dépourvu de ressources, vivant, lorsqu'il était en liberté, à Bruxelles dans des conditions précaires, il a été mis en prison en Belgique à la demande de l'Etat français usant, pour la circonstance, du « mandat d'arrêt européen » qui, à l'origine, était prévu pour combattre la grande délinquance à l'échelle internationale. Puis, il a été livré à la France. Il est en prison à Valenciennes. Il a récemment demandé, comme il en avait le droit, d'être remis en liberté avec le port imposé du bracelet électronique. La juge d'application des peines lui a signifié son refus parce que, depuis qu'il est en prison, où il observe une conduite irréprochable, il n'a montré aucun signe de repentir.

- Ph. Bilger parle d'« affrontements démocratiques » entre révisionnistes et antirévisionnistes mais, en France, il n'y en a pas eu un seul ! Les révisionnistes ne cessent de réclamer « un débat public » mais on le leur refuse car « on peut discuter du révisionnisme mais non avec les révisionnistes ». En guise d'affrontements, les révisionnistes n'ont connu que des procès et des attaques physiques qui, parfois, ont entraîné hospitalisations et opérations chirurgicales. Ils n'ont commis aucune agression contre leurs adversaires.

- En 2004, Ph. Bilger avait publié chez Flammarion, avec Bruno Gaccio, un ouvrage intitulé *Le Guignol et le Magistrat sur la liberté d'expression*. Les deux auteurs s'y déclarent en faveur de la liberté d'expression mais dénie cette liberté aux révisionnistes ou négationnistes. B. Gaccio raconte l'anecdote suivante : à Paris, il a un jour rencontré au café de Flore Robert Faurisson, avec lequel il a eu une conversation qui a duré trois minutes et au cours de laquelle il a parlé au « vieux

bonhomme » de ses « inepties » et de son « idiotie ». Lui qui pourtant ne veut « pas faire du mal à qui que ce soit » (p. 288), il a notifié au « vieux bonhomme » qu'il allait le frapper « dans cinq secondes » si celui-ci ne quittait pas immédiatement les lieux [voy. <<http://robertfaurisson.blogspot.com/2004/03/altercation-avec-bruno-gaccio.html>>]. Sur ce, il est allé rejoindre à leur table deux amis : Danièle Thompson et Jorge Semprun. « Je leur ai raconté ce qui était arrivé et on a ri, tellement c'était énorme... ». Par la suite, B. Gaccio a rapporté l'anecdote à Ph. Bilger qui lui a déclaré : « [...] je comprends que vous ayez pu rire tous les trois ce jour-là au Flore » (p. 259-260). Sur les révisionnistes le magistrat résume son opinion en ces termes : « Pour ce qui concerne le révisionnisme, c'est plus simple [qu'avec d'autres, qui, eux, peuvent être intelligents]. **Vous sortez deux photos, trois films, et on n'en parle plus. Je n'ai pas peur des révisionnistes.** A leur propos, je me demande plutôt quel est leur but, pourquoi ils parlent. Dans quel fol espoir faire oublier la Shoah ? A la limite, ils m'amuse, dans le sens où je hausse les épaules, j'aurais plutôt tendance à dire qu'ils ne méritent pas le débat parce qu'ils sont **trop cons, trop obsédés.** Leur cas relève de l'**aliénation, de la psychiatrie** » (p. 342).

- Dans l'intérêt supérieur de la Shoah, Ph. Bilger devrait accepter, malgré tout, mon offre d'un débat public : *Matamore* me terrasserait. A défaut, il se doit de nous révéler quels sont ses « deux photos » et ses « trois films » aux pouvoirs miraculeux : *Tranche-montagne* l'emporterait ainsi sur les historiens orthodoxes qui, au terme de soixante ans de vains efforts pour répondre aux redoutables arguments du révisionnisme sur le plan historique et scientifique, ont capitulé (voy. <http://robertfaurisson.blogspot.com/2010/12/comment-initier-des-profanes-au.html>). Ph. Bilger apparaîtrait alors en sauveur de la Shoah. Il apporterait la solution finale de la double question que se posent avec de plus en plus d'angoisse tant de chercheurs antirévisionnistes : « Et si les révisionnistes avaient raison ? Et si la boîte noire de l'Holocauste, avec sa magique chambre à gaz et avec les charniers *jamais ouverts* du Père Desbois, ne contenait que de la poudre aux yeux ? »

Mon expérience de la justice française m'a enseigné que, dans tous les procès intentés aux révisionnistes, le siège du ministère public a été occupé par des hommes ou des femmes comparables à Ph. Bilger. Pendant plus de trente ans, j'ai partout noté la même suffisance, la même promptitude à trancher d'un point d'histoire, la même dévotion à la vérité officielle, la même ignorance crasse du sujet en cause (ils ignorent les arguments et les découvertes des exterminationnistes mais aussi la série de concessions ou de capitulations auxquelles les exterminationnistes ont été contraints) et surtout j'ai noté le même recours systématique à l'insulte, à l'injure, à l'outrage. Tel a été, dans le prétoire, le comportement de ces magistrats français. Tel est, comme on peut le constater aujourd'hui, le comportement de Ph. Bilger à l'écrit et à l'image. L'histoire retiendra ces pièces à conviction contre la justice française.

Robert Faurisson  
Article du 12 janvier 2011



**Philippe Bilger** est un magistrat français. Blogueur influent. Défenseur d'une « *liberté d'expression* » qui le conduit, dans son blog, à commenter les affaires judiciaires auxquelles il lui arrive d'être, ès qualités, mêlé. Défenseur aussi, au nom du même principe de libre expression, de personnages comme Dieudonné.

Dieudonné, le provocateur antisémite bien connu, il le défend avec constance : il l'« *inclut* » dans « *une série de personnalités qui sont des agitateurs* » ; il lui reconnaît le mérite d'avoir « *pendant longtemps secoué, bouleversé, agité un monde intellectuel dans des domaines où il est très difficile parfois de dire ce qu'on pense* » ; il ne commence à s'en distancier que le jour où « *l'agitateur* » invite le négationniste Robert Faurisson sur la scène de son théâtre de la Main d'Or – et encore ne lui reproche-t-il alors que de n'être « *plus utile à la liberté d'expression* » (sic)» (*AgoraVox*, ibidem).

Avocat général au procès du gang des barbares et de Youssef Fofana, il se voit reprocher par l'avocat et la famille de Ilan Halimi, le jeune Français de confession juive torturé à mort par le gang, un réquisitoire indulgent.

Avec Bernard-Henri Lévy, enfin, il n'a jamais manqué de croiser le fer : voir citations ci-dessous ; et voir, aussi, dans Paris-Match du 9 juillet 2009, cette étrange liste noire d'« *intellectuels* » qu'il assimile à des « *handicapés de l'Universel* » et qui s'appellent « *Alain Minc, Jacques Attali, André Glucksmann, Max Gallo et, bien sûr, Bernard-Henri Lévy.* » (sic)

### Les dates-clef de Philippe Bilger

1943 : naissance de **Philippe Bilger** à Metz.

1972 : **Philippe Bilger** est juge d'instruction à Lille.

1976 : **Philippe Bilger** est substitut à Bobigny.

1982 : **Philippe Bilger** est substitut à Paris.

1999 : **Philippe Bilger** est avocat général hors hiérarchie.

2004 : **Philippe Bilger** est avocat général au procès de Maxime Brunerie, l'homme qui a tenté de tuer Jacques Chirac

2009 : **Philippe Bilger** est avocat général au procès du gang des barbares et de Youssef Fofana; le 1er décembre 2009, après la « *votation* » suisse sur les minarets, Philippe Bilger commet un blog qui se termine par ces mots : « *est-il forcément indécent d'avoir du mal à supporter certaines situations ou à accepter un avenir quand on ne sait pas comment affronter les premières et qu'on a peur du second? Quand on craint d'être noyé? Est-il vraiment indigne de répondre non? Comme en Suisse* ».

### Les oeuvres-clef de Philippe Bilger

*Un avocat général s'est échappé*, Le Seuil, 2003.

*Le Guignol et le Magistrat, avec Bruno Gaccio*, Flammarion, 2004

*Arrêt de mort* (roman), Le Félin, 2005.

*Pour l'honneur de la Justice*, Flammarion, 2006.

*J'ai le droit de tout dire !*, Le Rocher, 2007

*États d'âme et de droit*, Le Cherche Midi, 2009

### Philippe Bilger et Bernard-Henri Lévy

Rien ne prédisposait Bernard-Henri Lévy à croiser la route de ce haut magistrat. Rien... sauf que le dit magistrat est, aussi, un blogueur influent ainsi que l'auteur de livres nombreux. C'est dans ce cadre qu'il a, plusieurs fois, désigné BHL comme son ennemi. Celui-ci vient-il témoigner, à la demande du directeur de Charlie Hebdo, dans le procès qui l'oppose au dessinateur Siné, poursuivi pour incitation à la haine raciale ? Monsieur **Bilger** prend le parti de Siné. Vient-il témoigner en défense d'une famille d'immigrés de Lyon dont l'enfant a été victime d'un crime à connotation possiblement raciste ? Monsieur **Bilger** déclare nul et non avenu le principe même d'un témoignage de Lévy. La vérité est que tout oppose les deux hommes. Leurs origines politiques. Leurs formations respectives. Le fait que, pour Bernard-Henri Lévy, le principe de tolérance n'oblige pas à ce que soient infligées à toute une société les provocations d'un

Dieudonné – le fait que, pour **Philippe Bilger**, Dieudonné n'est rien qu'un banal « agitateur » et mérite, à ce titre, l'indulgence.

« Récemment encore, les déclarations de Eric Zemmour sur l'origine ethnique de la délinquance ont choqué Bernard-Henri Lévy. Mais elles ont été soutenues par Philippe Bilger. Autre désaccord entre Bernard-Henri Lévy et Philippe Bilger.

### Citations de Philippe Bilger sur Bernard-Henri Lévy

*« La Justice a-t-elle vraiment besoin de Bernard-Henri Lévy ? Le sentiment de vérité et de justice aussi bien que l'institution judiciaire elle-même ? La question doit se poser puisque l'intellectuel préféré des médias, à la fois donneur de leçons, mondain et milliardaire, s'est multiplié à Lyon où il a été témoin – je corrige : Grand Témoin – dans le procès de presse intenté par la LICRA contre Siné et dans une affaire criminelle où il lui était demandé à toute force de convaincre que le crime était raciste. »* (« BHL, un Grand Témoin inutile », le blog de **Philippe Bilger**, Dimanche 01 Février 2009)

*« Il fait peur apparemment. J'admets ses puissances secrètes, l'étendue de son emprise, les clientélismes qui s'abreuvent à sa source, son aura indéniable et inquiétante. Il n'y a pas qu'en économie que les « maîtres du monde » sont à craindre. Il suffit de lire le récit de son cher ami Enthoven sur la vie festive et occulte de BHL et de son épouse à Tanger pour percevoir qu'on ne fait pas le poids, que les médias, pour la plupart, rampent parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. »* (Même blog, même date)

*« Faut-il aller jusqu'à cette interrogation risquée : parce que BHL est juif, il se déclarerait investi, bien plus que quiconque, de la mission de séparer le bon grain de l'ivraie et infiniment habile et avisé dans l'identification de l'un ou de l'autre ? On aboutirait ainsi à un privilège qui serait octroyé à un intellectuel non pas en raison de ce qu'il pense mais de ce qu'il est. Quelle dérive que cette présomption si elle existe ! »* (Même blog, même date, citation introduite par l'intertitre : « Vérité judaïque ? » )

### Citations de Bernard-Henri Lévy sur Philippe Bilger

*« J'ai vu, sur un site Internet, un blogueur nommé Bilger s'étonner de me voir cité dans deux procès si différents et se lancer, pour l'expliquer, dans des considérations pour le moins étranges sur la «vérité judaïque» (sic) dont je serais le porte-parole. »* (Le Point, 5 février 2009)

*« Nous n'eûmes droit, en guise de réquisitoire, qu'à un exercice de casuistique dont la confusion, les prudences, les embarras à peine déguisés face à ce crime commis en commun et hors normes, les incohérences, surprirent les observateurs. La famille d'Ilan, quant à elle, en fut abasourdie. Elle a tout perdu. Tout. Jusqu'à la force de pleurer. Ne lui reste, il faut le savoir, que l'humble mais ferme espoir de voir dite la justice. Il est temps. »* (Le Point, 9 juillet 2009 : « Ilan Halimi, pour mémoire »)

**N. B.** : Suite à une demande de Monsieur Bernard-Henri Lévy, deux phrases de cette notice ont été supprimées

<http://www.bernard-henri-levy.com/philippe-bilger-2864.html>

## PHILIPPE BILGER PERSONNA NON GRATA AU SALON DE LA LICRA

L'avocat général près la cour d'appel de Paris devait participer dimanche 22 mai au salon du livre anti-raciste organisé par la Licra avant d'être décommandé à la veille de l'événement par l'association.

Contacté par le Nouvel Observateur, la Licra assure que c'est l'avocat général qui s'est décommandé. Faux, répond Philippe Bilger qui affirme que la Licra lui a fait comprendre que sa présence n'était plus souhaitée. Une décision dont le magistrat a pris acte.

Il semblerait que son billet de blog concernant les propos tenus par Lars Von Trier au festival de Cannes soit à l'origine de cette décision.

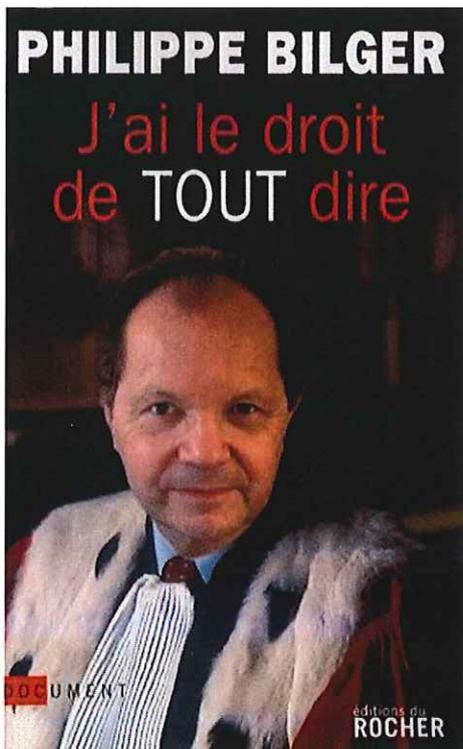
*Le Nouvel Observateur*, 21 mai 2011

## J'AI LE DROIT DE TOUT DIRE

« Cet acharnement à mettre en péril l'essentiel, pour ne pas complaire à Le Pen et à sa mouvance, vient sans doute de beaucoup plus loin. Il me semble qu'on peut faire remonter la peur panique des ravages que cause une pensée libre, des écrits et des paroles sans contrôle, au nazisme, aux errements des intellectuels au cours de cette période terrible, à la prise de conscience que les mots pouvaient être des armes et le langage une machine de guerre. Sans vouloir forcer le trait, l'une des conséquences que l'esprit démocratique a tirées du génocide, de la résistance, de la collaboration et de la neutralité majoritaire du peuple français a été qu'il n'y a plus de pensée innocente dans le domaine de la politique et de l'analyse sociale, que derrière l'apparente sérénité de toute phrase, dans un certain contexte, se cachent les pires démons. Brasillach, lorsqu'il écrit certains de ses articles, n'est plus un intellectuel lunaire, un romancier délicieux mais un combattant qui milite pour la barbarie, le journaliste politique conjuguant, dans son propos, la violence léchée de la forme et la violence âpre du fond avec l'environnement meurtrier et tragique qu'elle vient stimuler. La leçon fondamentale retenue par le siècle précédent, à la suite des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, peut se résumer au fait que presque plus rien n'est dicible, que tout est virtuellement dangereux et que laisser la liberté de chacun suivre son cours sur le plan de ce qui structure un État et une société serait proprement criminel.

» L'apocalypse d'hier a été provoquée par un dévoiement de l'esprit et par le totalitarisme du Mal sous toutes ses formes. L'obsession depuis 1945 a été d'apposer le totalitarisme du Bien sur tout ce qui désirait penser et s'exprimer librement sur les thèmes "dangereux" risquant de mettre en branle à nouveau un infernal processus. »

Philippe Bilger,  
*J'ai le droit de tout dire !*, Monaco,  
Éditions du Rocher, juin 2007, p.42-43



## 20 MINUTES POUR LA MORT : UN PROCES EXPEDIE

Fascinant destin de Robert Brasillach : soixante-cinq ans après sa mort , le poète n'est pas oublié. Les adversaires qui n'ont rien de fraternels comme il le rêvait continuent de sévir. Ses amis continuent de l'admirer. Les idéologies ne seraient elles pas complètement refroidies ? Ou refroidies, laisseraient-elles la place à d'autres approches ?

L'avocat général, Philippe Bilger, consacre un livre à son procès expédié en effet. Mais il ne se pose pas la même question que nous. Si l'on en parle aujourd'hui c'est que le poète demeure infiniment plus grand que le combattant politique.

Tous les deux ou trois ans sort un livre sur Robert Brasillach. Les premiers d'entre eux , ceux de Jean Madiran et Pol Vandromm , rendaient un très bel hommage à l'écrivain et au poète. Puis en 87 sort une assez grosse biographie écrite par l'auteur de ces lignes .Scandale dans le paf, paysage audiovisuel français, scandale à *Apostrophes*, l'émission phare de Bernard Pivot: elle ne crache pas sur la tombe de Brasillach. Mauvaise éducation sans doute. Ecrire une biographie ne consiste pas à décerner de bons ou de mauvais points. Elle raconte la vie de ce jeune normalien brillantissime, fils d'officier tombé au combat au Maroc, engagé comme officier dans la guerre de 40. Fait prisonnier, il revient à Paris, reprend sa place de rédacteur en chef de *Je Suis Partout*, poste confié par Pierre Gaxotte, fondateur en 1930, de l'hebdomadaire. Resté proche du journal jusqu'en 1939, ce dernier sera élu à l'Académie Française après la guerre. Les uns sont blancs les autres noirs ! Brasillach poursuit une oeuvre littéraire qui tient en 12 volumes, excusez du peu pour un homme mort à 35 ans, des romans, des pièces de théâtre, des critiques littéraires, des critiques cinématographiques, des poèmes etc etc ...

*Je Suis Partout* était un hebdomadaire d'informations internationales dénonçant la corruption de certains républicains et l'immigration. Il s'oppose aussi radicalement au bolchevisme dont les goulags étaient connus comme la grande famine infligée aux paysans ukrainiens dans les années 30 pour en éliminer des millions. Les journalistes de *Je Suis Partout* prédisent la guerre , sonnent le tocsin, en vain et accusent les juifs de vouloir cette guerre. Quand l'Allemagne s'unit avec les Soviétiques dans le pacte germano soviétique, surprise générale! En Allemagne les communistes russes ou allemands étaient jusqu'alors incarcérés . Puis les deux blocs se retrouvent ennemis comme naguère. Le mouvement antifasciste est alors un mouvement communiste d'intellectuels pour lutter contre le fascisme dans la guerre civile espagnole , guerre dont il rédigera l'histoire avec Maurice Bardèche . Installer la révolution soviétique dans ce pays catholique, flinguer les prêtres et les religieuses, tuer les députés à la sortie du parlement comme Calvo Sotelo , bref faire ce que les Soviétiques ont fait dans tous les pays d'Europe qu'ils ont occupés de façon sanglante, après 45, tel était le programme communiste et antifasciste. Brasillach le refusait. Et quelques autres avec lui , non des moindres . Quand l'Allemagne déferle sur la France il est de ceux qui soutiennent le Maréchal Pétain, accepte l'armistice et souhaite oeuvrer avec les allemands dans le but premier de faire rentrer deux millions de prisonniers.

Brasillach n'a jamais été hitlérien comme on le répète à l'envie , De *Mein Kampf* il écrit « j'ai rarement vu conneries plus plates et plus désolantes. » « *Le fascisme, dit il ce n'est pas autre chose que l'union en faisceau de toutes les forces de la nation.* » Définition espagnole sûrement, peu allemande . Mais il y eut des communismes à la russe, à la tchèque, à la française . Si la diversité est permise chez les rouges elle doit l'être en face .

Quant à la violence de ses écrits , elle ne diffère pas de celle de ses adversaires , Sartre et Aragon furent aussi violents. Mais leurs propos sont soigneusement oubliés. Brasillach n'a jamais approuvé les déportations juives et devant ses juges dira: « Je n'aime rien de ce qui est irraisonné et inhumain, et je n'ai approuvé ni sévices ni tortures, pas plus que je ne les approuverai contre les noirs en d'autres pays . »

Alors, direz-vous, pourquoi cette accumulation de mensonges sur lui. Deux raisons principales, l'une psychologique, certains intellectuels très engagés à gauche ne cessent de le fusiller à intervalles réguliers, il leur faut justifier leur engagement, montrer que la bête immonde c'était Brasillach et leurs modèles communistes, de petits saints. Une autre raison est politique. A la libération , apprenant l'arrestation de sa mère, Brasillach se rend à la police française. Son procès dure vingt minutes, les jurés sont communistes ou socialistes. Rien ne peut être retenu contre lui selon l'article 75 qui punit le crime d'intelligence avec l'ennemi. Philippe Bilger le rappelle très bien

. Les jurés ont à choisir entre l'acquittement ou la mort. L'extrémisme semble être bien du côté de l'accusateur. La mort l'emporta et la grâce demandée par les plus grands noms de la littérature française refusée par De Gaulle. Brasillach fut probablement tué sur ordre de l'ambassade soviétique à Paris qui savait que Brasillach vivant continuerait à témoigner de l'assassinat des 4500 officiers polonais à Katyn par les Soviétiques, en 1940. Ce crime était imputé aux Allemands et l'est resté pendant cinquante ans en URSS. Or Brasillach avait vu, en 41, les fosses de Katyn et il savait qui étaient les criminels et l'avait écrit. Les Soviétiques n'ont jamais laissés vivants les témoins de leurs crimes.

L'histoire de l'uniforme allemand qu'aurait porté l'écrivain, cause du refus de la grâce de De Gaulle, s'appelle une diversion, une manipulation pour détourner l'attention. Vladimir Volkoff nous a enseigné cette technique de la désinformation. Merci à Monsieur Bilger de le rappeler : 20 minutes pour condamner à mort un poète c'est un peu court mais les révolutionnaires agissent toujours ainsi, Chenier, Lavoisier et bien d'autres innocents en ont été victimes.

Ecrire comme Philippe Bilger que « *Robert Brasillach demeure un mort à manier avec précaution, un écrivain à aimer avec retenue et un journaliste politique à détester sans limite ni modération* », c'est son choix mais pas celui de beaucoup d'autres, dont l'association des amis de Robert Brasillach. Il ne cite dans sa bibliographie aucun de ses livres qui ont étudié complètement sa vie et son oeuvre. Il ne choisit que des livres qui témoignent à charge. Curieux avocat qui n'écoute que l'accusation. Nos livres lui auraient appris les causes et les conséquences, les enjeux du temps derrière la propagande contemporaine et que Brasillach a payé pour d'autres infiniment moins tendres. Thierry Maulnier de l'Académie Française qui fut l'ami intime de l'écrivain à l'École Normale nous a laissé ce portrait : « *Robert Brasillach n'entrait pas dans les avenues si volontiers fréquentés par les écrivains de son siècle, du refus, du sarcasme et du désespoir. Ecrivain du bonheur sensuel ou mystique de toutes les déchirantes douceurs qui nous conduisent au bord des larmes, il respirait dans le monde de Colette ou de Claudel non dans celui de Malraux ou de Kafka.* »

Nous préférons ce portrait à celui de Philippe Bilger. C'est notre choix, encore une fois... Quant à la peine d'indignité nationale qu'il aurait voulu infliger à Brasillach, c'est le fusiller une seconde fois. Quelle violence, dans son fauteuil, soixante-cinq ans plus tard! Le père de l'auteur, alsacien, a été condamné à 10 ans de prison à la libération, sans doute très injustement. Peut-être un non dit implacable est-il à l'origine de cette attitude implacable ?

En juillet 44 Brasillach écrit : « Le vainqueur rédige l'histoire mais le bourrage de crâne reste le bourrage de crâne quelque soit le résultat..L'issue n'empêche pas que ce qui avait été mensonge reste mensonge. »

Je pense que la violence de certaines réactions du poète qui n'était pas violent, tous les contemporains sont d'accord, vient de cette conscience du mensonge présent et à venir si bien perçu par l'écrivain. Cassandre ne fut pas écoutée. Elle mourut jeune, elle aussi.

### **Bibliographie**

*Robert Brasillach*, Jean Madiran, Nouvelles Editions Latines

*Robert Brasillach*, Pol Vandromme, Seuil épuisé .

*Robert Brasillach*, Philippe d'Hugues, Pardes

*Robert Brasillach ou encore un instant de bonheur*, Anne Brassié. ARB, disponible sur le site [www.annebrassie.fr](http://www.annebrassie.fr)

Réédition de l'oeuvre de Robert Brasillach aux Editions Godefroy de Bouillon : *Notre avant guerre ; Comme le temps passe ; Les Sept couleurs ; La Reine de Césarée ; Les poèmes de Fresnes*

Aux Editions de la Reconquête : *Virgile*

**Les œuvres de R. Brasillach sont disponibles auprès de l'Association des Amis de Robert Brasillach**

CP 3763, CH-1211 Genève 3 Suisse

Site internet : [www.Brasillach.ch](http://www.Brasillach.ch),

Blog : [www.arb6245.over-blog.net](http://www.arb6245.over-blog.net)

Anne BRASSIE  
2 mars 2011, <http://annebrassie.fr>

## BIOGRAPHIE DE JACQUES ISORNI SELON WIKIPEDIA

**Jacques Isorni** (Paris, 3 juillet 1911 - Paris, 8 mai 1995), avocat, écrivain fut, avec Vincent de Moro Giafferi, Maurice Garçon, Henry Torrès, Albert Naud, René Floriot, Emile Pollak, Jean-Louis Tixier-Vignancour, Robert Badinter et Jacques Vergès, l'une des grandes figures du barreau français du XX<sup>e</sup> siècle.

### *Biographie*

Fils d'un dessinateur de mode originaire du Tessin, Jacques Isorni suit les cours de diverses écoles privées puis du lycée Louis-le-Grand avant d'entrer à la Faculté de Droit. Titulaire d'une licence, il s'inscrit en 1931 au barreau de Paris où ses aptitudes sont couronnées par le titre envié de premier secrétaire de la conférence de stage. Son activité d'avocat s'exerce à l'écart des joutes politiques des années trente. Mobilisé en 1939 dans les services de santé, il est rendu à la vie civile après l'armistice.

Sous l'occupation, Jacques Isorni défend les communistes poursuivis devant la section spéciale de la cour d'appel de Paris et devant le tribunal d'État, juridictions d'exception créées par le gouvernement de Vichy. À la Libération, rien ne lui semble plus naturel que de défendre les collaborateurs. Ainsi, à la question : « De quel côté étiez-vous au moment de la guerre ? », il répondait : « J'étais du côté des prisonniers. À la Libération, les prisonniers ont changé. Moi, je suis resté du côté des prisonniers ». C'est dans cet esprit qu'il défend tout d'abord l'ancien rédacteur en chef de Je suis partout, Robert Brasillach, condamné à mort en janvier 1945 et exécuté le 6 février de la même année. Au mois de juillet, Isorni assure la défense du maréchal Pétain en compagnie du bâtonnier Fernand Payen et de Jean Lemaire. La plaidoirie qu'il prononce en cette occasion fait partie pour ses partisans de l'anthologie de l'éloquence.

En 1951, Isorni se lance dans la politique en fondant, aux côtés de quelques autres nostalgiques de Vichy, l'Union des nationaux indépendants et républicains dont le seul programme est celui de la plus large amnistie possible pour celles et ceux qui se sont fourvoyés durant les années noires, à l'exception des personnes « reconnues coupables de meurtre ou de dénonciation ou qui, par leurs actes ou leurs écrits, ont provoqué la torture, la déportation ou la mort d'autres personnes, ou qui ont coopéré avec les forces armées, la police ou les services d'espionnage de l'ennemi », amnistie votée en 1953. La même année, il est élu député de Paris sous cette étiquette. Il rejoindra par la suite le Centre national des indépendants et paysans.

Cela ne l'empêche pas de poursuivre parallèlement sa carrière d'avocat qui le conduit notamment à assurer la défense de nationalistes tunisiens devant les tribunaux militaires français siégeant à Tunis. Réélu en 1956, il se fait remarquer en déposant la seule proposition de loi de la législature visant à l'abolition de la peine de mort et en étant le rapporteur du texte qui, en 1957, porte création du code de procédure pénale, lequel renforce la protection des justiciables. En 1958, il est le seul député de droite (Isorni fait alors partie du "groupe des indépendants et paysans" dirigé par Antoine Pinay) à voter contre l'investiture du général de Gaulle. Il perd son siège de député en 1958 et ne le retrouva jamais. Sa dernière participation à une élection législative interviendra en 1978. Candidat dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, il n'obtient alors qu'un résultat symbolique. Partisan du maintien de l'Algérie dans la souveraineté française, il assure en 1961 la défense du général Pierre-Marie Bigot, qui avait participé au putsch des Généraux. Il défend également en 1963, lors du procès du Petit-Clamart, l'un des conjurés, Jacques Prévost, le principal accusé, Jean Bastien-Thiry, étant défendu par Jean-Louis Tixier-Vignancour. Au cours de ce procès, lequel se tient devant la Cour militaire de Justice, Isorni est suspendu pour trois années dans des conditions qui en disent long sur le mépris des juges militaires pour les droits de la défense ainsi que sur la fougue de l'avocat (il a demandé la récusation d'un des juges, colonel de son état, osant lire à la barre une de ses lettres contenant des propos indignes d'un juge). De retour au barreau en 1966, il va de nouveau s'illustrer dans plusieurs affaires pénales retentissantes et notamment les affaires Kaczmarczyk, Guérini et Markovic, dans laquelle il obtient un non-lieu au bénéfice du principal suspect, François Marcantoni. La comédienne Sylvie Joly fut avocate stagiaire dans le cabinet de Maître Isorni.

### *Défense du maréchal Pétain*

Isorni n'accepta jamais la condamnation du maréchal. Durant les cinq années qui séparèrent la condamnation de Pétain de son décès, il ne cessa de publier des livres et de déposer des requêtes pour obtenir la révision du procès. Dans ce but, il participa notamment à la création de l'association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain (ADMP)<sup>2</sup>. Le 13 juillet 1984, il fit paraître dans les colonnes du quotidien Le Monde un encart publicitaire titré « Français, vous avez la mémoire courte »<sup>3</sup>, reprenant les différents thèmes déployés en faveur de la défense du maréchal. Cette publication provoqua des poursuites à l'encontre d'Isorni et du président de l'ADMP, François Lehideux, à l'initiative de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, du Comité d'action de la Résistance et la Fédération nationale des déportés. Il était reproché à Isorni d'avoir fait dans son texte l'apologie des crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi. En première instance, Isorni et Lehideux furent relaxés, comme l'avait d'ailleurs demandé le représentant du ministère public, Philippe Bilger. Les parties civiles interjetèrent appel ; la cour se déclara

incompétente. Les parties civiles se pourvurent en cassation. Le 20 décembre 1988, la chambre criminelle de la Cour de cassation cassa l'arrêt de la cour d'appel. Le 26 janvier 1990, la cour d'appel de Paris autrement formée condamna solidairement Isorni et Lehideux à un franc de dommages-intérêts ainsi qu'à l'insertion d'une publication judiciaire dans les colonnes du *Monde*. Saisie cette fois par Isorni, la Cour de cassation confirma cette condamnation le 16 novembre 1993, estimant « qu'en présentant comme digne d'éloge une personne condamnée pour intelligence avec l'ennemi, l'écrivain a magnifié son crime et, ainsi, fait l'apologie dudit crime ». Le 13 mai 1994, Jacques Isorni et François Lehideux saisirent la Cour européenne des droits de l'homme, laquelle, quatre ans plus tard, (Jacques Isorni et François Lehideux étant entre-temps décédés), le 23 septembre 1998, condamna la France pour violation de l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme à verser 100 000 francs de dommages-intérêts à leurs héritiers, la cour estimant que la liberté d'expression « vaut non seulement pour les « informations » ou « idées » accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes », mais aussi pour celles qui « heurtent, choquent ou inquiètent : ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels, il n'est pas de « société démocratique » ».

### Œuvres

*Souffrance et mort du Maréchal Pétain*, Paris, Flammarion 1951

*Ainsi passent les républiques*

*Lui qui les juge* Paris, Flammarion, 1961

*Lettre à Béatrice* Paris, Flammarion 1969

*Le Procès de Robert Brasillach*, 1945

*Mémoires*, 3 tomes, Paris, Robert Laffont, 1984-1986

*Jusqu'au bout de notre peine*

### Bibliographie

Alice Kaplan, *Intelligence avec l'ennemi : le procès Robert*

Brasillach, Paris, Gallimard, 2001 (ISBN 978-2070759095 et 978-2070301140)

Gilles Antonowicz, Jacques Isorni, *l'avocat de tous les combats*, préface de Roland Dumas, France-Empire,

### Notes et références

<sup>a</sup> et <sup>b</sup> (fr) Jacques ISORNI (1911 - 1995) [archive] sur *www.assemblee-nationale.fr*. Consulté le 16/11/2010.

(fr) Avocats du barreau de la Creuse : Isorni [archive] sur *www.avocatnet.net*. Consulté le 16/11/2010.

Le titre de l'encart fait référence à une phrase, restée célèbre, de l'allocution du maréchal Pétain le 17 juin 1941

Paul Lombard

Inspiré par le livre de Philippe Bilger\*, l'avocat s'interroge sur les conditions dans lesquelles a été mené le procès de l'écrivain exécuté après la guerre.

## Plaidoyer post-mortem pour Robert Brasillach

L'avocat général Philippe Bilger prononce dans son dernier ouvrage un réquisitoire rigoureux et poignant contre un procès qui entache encore, soixante-six ans après l'exécution de Robert Brasillach, notre monde judiciaire. Dans le box des accusés a pris place une justice d'où toute justice était absente, pour reprendre son expression.

Au lendemain de la Libération, à la joie de s'être débarrassé de l'occupant se mêlent la soif de vengeance, le désir de laver dans le sang l'honneur souillé de la patrie. En août 1946, face à l'Assemblée nationale, Pierre-Henri Teitgen, garde

des Sceaux, dresse un constat saisissant : « Les cours de justice ont rendu à ce jour 44 737 arrêts de condamnation, les chambres civiles 57 852. Vous jugerez sans doute que, par rapport à Robespierre, Danton et d'autres, le garde des Sceaux qui est devant vous est un enfant. Eh bien, ce sont eux qui sont des enfants, si l'on en juge par les chiffres... » Les tribunaux étaient devenus des cours de règlements de comptes.

Pourquoi donc, dans le lot des parodies de procès, se pencher avec tant d'ardeur sur celui de Brasillach ? D'en-

blée, Bilger nous met en présence d'une tragédie inéluctable, « la chronique d'une mort annoncée ». Les acteurs du drame défilent dans un climat où les enjeux politiques et l'ombre du talion obscurcissent toute notion d'impartialité. Les fantômes des intellectuels morts dans les camps ou les gôles de la Gestapo planent dans la salle. Le tribunal est composé de deux Vichyssois repentants - le président Vidal

**L'avocat général (...) aurait-il tenté de requérir, malgré les souhaits de l'accusé, l'indignité nationale, condamnant ainsi Brasillach à une mort spirituelle ?**

et le commissaire du gouvernement, Marc Reboul (tous deux avaient prêté serment à Pétain) - et quatre résistants choisis pour leur fidélité à la France, dont un communiste. Brasillach, accusé de conspiration avec l'ennemi, nie avoir trahi la France et refuse les circonstances atténuantes.

Le cadavre en sursis qui fait face à ses accusateurs est journaliste, latiniste, critique de cinéma, romancier... Surtout au 6 février 1934, ce surdoué succombe, comme tant d'autres intellectuels de droite, aux attraits frelatés du fascisme. Après la « drôle de guerre », Brasillach accueille les Allemands comme des rédempteurs et pense, dans son aveuglement, que le salut de la France passe par le nazisme.

« Il a trahi l'intelligence de l'intellectuel au profit de la frénésie du militant », écrit Philippe Bilger qui cite des articles de Brasillach, bavant sa haine des Juifs

et des communistes, vouant au châtiement suprême les hommes politiques qu'il rend responsables de la défaite. Mais une démocratie peut-elle mettre à mort un homme parce qu'il « a massacré en mots » ?

Lors du procès, Simone de Beauvoir - qui n'avait pas brillé par ses hauts faits de résistance pendant l'Occupation - proclame : « Il y a des mots plus meurtriers qu'une chambre à gaz. » Face à ces outrances,

du barreau de Paris, a 33 ans. En acceptant de devenir l'avocat d'un des hommes les plus conspirés de France, il met sa carrière en péril. Ses idées politiques, diamétralement opposées à celles de son client, ne l'empêchent pas de tout entreprendre pour le sauver. Si Bilger fait certaines réserves sur le système de défense choisi, il se garde bien de rejeter les rangs des matamores de l'après-coup et des donneurs de leçons. Bien au contraire, il célèbre l'ardeur d'Isorni à plaider une cause perdue d'avance, le décrit « gravissant les murailles de l'impossible », plongeant « son intelligence et sa sensibilité dans une fournaise dont elles ne pouvaient pas sortir indemnes ».

Dans sa plaidoirie, Isorni s'adresse au tribunal pour lui rappeler que le président de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, Bouchardon, « le juge suprême de la trahison », avait donné un entretien à Brasillach pour le journal d'extrême droite *Je suis partout*, lui avait dédié son livre et invité à revenir le voir, tant il l'appréciait. Or, dans son réquisitoire, Reboul retient à charge de l'accusé son rôle dans ce même journal. La plaidoirie d'Isorni révèle le simulacre de justice qui a eu lieu ce jour-là.

Cet ouvrage émouvant et profond nous force tous à un examen de conscience. Puisse-t-il toucher ceux qui participent aujourd'hui à l'œuvre de justice l'entreprendre et en tirer des leçons.

\* « Vingt minutes pour la mort. Robert Brasillach : le procès expédié », de Philippe Bilger, Éditions du Rocher.

